Vol 12 # 45 • Du 15 au 21 mai 2019

Haiti 20 gdes/ USA $1.50/ France 2 euros/ Canada $2.00

HAÏTI LIBERTÉ

JUSTICE • VÉRITÉ • INDÉPENDANCE

1583 Albany Ave, Brooklyn, NY 11210 Tel: 718-421-0162

Email: editor@haitiliberte.com Web: www.haitiliberte.com

QUAND L'AMBASSADE US REMPLACE L'ÉTAT HAÏTIEN !



Voir page 3

L'ambassadeur américain en Haïti ne pouvait être plus clair de la main mise officielle des Etats-Unis sur le pouvoir haïtien. Qu'est-ce qui leur reste encore à contrôler ?

LA PIÈCE THÉÂTRALE « JOVENEL-ANEL » CONTINUE !



Voir page 3

Le samedi 11 mai 2019, 53 acteurs dont 6 femmes jouant sans doute les rôles de bandit ont été présentés sans menottes sur les réseaux sociaux par la PNH



Wachintonn: Mobilizasyon manch long pou sipòte Venezwela!

Page 6

English
Page 9



Entrevue de Jean-Robert Sabalat accordée à Robert Lodimus en 1997

Page 7



Nous avons le droit à l'existence, à la résistance et au retour *!

Page 14



En prison depuis 37 ans, Mumia Abu Jamal a enfin le droit de se défendre. A quand sa libération?

Page 17



1583 Albany Ave
Brooklyn, NY 11210
Tel: 718-421-0162
Fax: 718-421-3471

3, 2ème Impasse Lavaud
Port-au-Prince, Haiti

Email :
editor@haitiliberte.com

Website :
www.haitiliberte.com

DIRECTEUR
Berthony Dupont

RÉDACTEUR EN CHEF
Dr. Frantz Latour

RÉDACTION
Berthony Dupont
Wiener Kerns Fleurimond
Kim Ives
Frantz Latour
Guy Roumer

CORRESPONDANTS
EN HAITI
Daniel Tercier
Bissainthe Anneseau

COLLABORATEURS
Marie-Célie Agnant
J. Fatal Piard
Catherine Charlemagne
Pierre L. Florestal
Yves Camille
Jacques Elie Leblanc
Roger Leduc
Claudel C. Loiseau
Henriot Dorcent
Dr. Antoine Fritz Pierre
Jackson Rateau
Eddy Toussaint
Ray Laforest
Edmond Bertin
Robert Garoute
Jacques Nési
Ed Rainer
Ing. Roosevelt René
Robert Lodimus
Elysée-Luckner Vil

ADMINISTRATION
Marie Laurette Numa
Didier Leblanc

DISTRIBUTION: MIAMI
Pierre Baptiste
(786) 262-4457

COMPOSITION ET ARTS
GRAPHIQUES
Mevlana Media Solutions Inc.
computertrusting@gmail.com

Nous remercions…

Par Berthony Dupont

Haïti Liberté remercie tous ceux qui ont participé à la rafle de levée de fonds dont le tirage a été basé sur le résultat de la loterie de New York dans la soirée du dimanche 12 mai dernier.

Pour tous ceux que cela concerne, nous rappelons que les chiffres **6.9.1.3** sont ceux du numéro gagnant.

Deux phénomènes fondamentaux résument bien le terme de cette rafle de solidarité au journal.

Accomplir cette entreprise risquée n'a pas été facile, mais le journal a bien évidemment pris ses responsabilités en respectant l'échéance fixée, malgré qu'on n'ait même pas vendu un millier de tickets. On n'a pas renvoyé la rafle, on n'est allé jusqu'au bout puisque tout a été mis en place de sorte que le gagnant soit satisfait.

Malheureusement, il n'y a pas eu un gagnant pour le moment parce que le numéro du gros lot n'a pas été sollicité ; mais évidemment tous ceux qui ont contribué à cette manifestation économique ont gagné. Bravo à tous ceux qui ont fait ce grand sacrifice ; le soutien financier est pour la lutte une question de vie ou de mort…Vous avez tous gagné !

Les perdants sont ceux qui n'ont pas participé à cette rafle de résistance. Ceux qui ont perdu la foi et la confiance dans la force organisée irrésistible de la volonté des peuples qui luttent contre la domination impérialiste. Ceux qui ont pu penser que par leur abstention, ils pourraient empêcher Haïti Liberté de continuer à dispenser ses informations, ses analyses, ses commentaires pertinents, progressistes allant dans le sens des aspirations populaires.

Les perdants sont, par-dessus tout, ceux qui volontairement ont essayé de boycotter le combat honnête du journal dans la voie de la défense des droits des peuples opprimés et persécutés du peuple haïtien en particulier.

L'histoire nous a appris que tout vrai changement exige un minimum d'organisation ! Peut-on s'organiser sans moyens et matériels ? Autrement, il n'y aurait aucune révolution réussie ! Il ne suffit pas de proclamer une volonté de lutter, il faut s'en procurer les moyens. A ce compte, nous exhortons les travailleurs à rejeter toutes solutions bâtardes et capitulardes des réformistes et des opportunistes réactionnaires et à s'engager davantage dans le combat de libération nationale pour rejoindre les rangs des vaillants, des braves, pour être toujours exemplaires dans la lutte pour le changement.

Aucun mot n'est assez fort pour rendre un hommage bien mérité à la participation de plusieurs organisations régionales, particulièrement celle des Cotelais, Cotelaises, elle est inestimable. Elles ont maintenu bien haut l'étendard de la dignité et de la liberté à la mesure des sacrifices et des espoirs du peuple haïtien. C'est la preuve que le sursaut national du peuple indispensable à la construction d'une autre société haïtienne unie et démocratique est possible.

Aux camarades, sympathisants, tous les compatriotes conscients et conséquents qui ont fait tant de sacrifices dans cet exercice, Haïti Liberté, tout en vous remerciant, vous rappelle qu'elle aura d'autres activités dans le futur. Que cette expérience ne soit pas une grande première, ni une grande dernière, mais qu'elle vous sert de leitmotiv, de catalyseur dans le cheminement de la lutte. Nous devons d'ailleurs continuer à pratiquer cette solidarité de classe, à créer nos propres moyens de lutte par nos propres forces. C'est à nous de forger notre histoire en créant nos propres raisons d'espérer pour appréhender notre avenir.

Nous ne saurons ne pas souligner la solidarité agissante des non-Haïtiens pour avoir tout au cours de cette rafle exprimé leur internationalisme par des actes concrets qui feront date dans l'histoire des peuples menacés par l'impérialisme.

Haïti Liberté continuera à compter sur les forces créatrices du peuple, et c'est à vous également de continuer à nous faire confiance. Les conditions dans lesquelles nous survivons expliquent que peu a été fait jusqu'ici. Néanmoins, nous sommes très conscients que le travail à faire est beaucoup plus immense. Il exigera davantage d'efforts de notre part et plus de participation agissante des uns et des autres. Notre savoureux créole ne prône-t-il pas men anpil, chay pa lou ?

Haïti Liberté continuera à prôner la lutte de classe de sorte que sa ligne politique finisse un jour par triompher et tous les véritables révolutionnaires de la classe ouvrière conséquente le souhaitent vivement. Tous les Haïtiens au nationalisme dessalinien le devraient aussi.

Qu'on sache que nous sommes de ceux-là qui ne seront jamais vaincus. Aussi longtemps qu'on humiliera et piétinera notre peuple, nous poursuivrons notre combat libérateur jusqu'à la victoire finale.

Encore un grand Merci à tous ! Sachez que la continuité dans l'effort est un impératif vital !

Quand l'ambassade US remplace l'État haïtien !

Par Isabelle L. Papillon

Pour la troisième année consécutive, l'ambassade des Etats-Unis en Haïti a pris le contrôle de certains jeunes du pays en les invitant à un quelconque atelier dénommé « Tech Camp Solèy » qui s'est déroulé du 9 au 12 mai 2019 à l'hôtel Visa Lodge.

En effet, c'est sous le thème de la promotion de l'entrepreneuriat et de l'expansion de réseaux de jeunes entrepreneurs professionnels en Haïti que l'ambassade en partenariat avec Digicel et le EPower a, cette année, invité 30 jeunes sans doute triés sur le volet dans les quartiers populaires pour ne pas dire dans les zones de non-droits tels que Cité Soleil, Bel-air et Martissant.

L'Ambassade des États-Unis a investi dans plusieurs programmes dans le pays tels que Haiti Tech Summit, Tech Camp Okay et l'Initiative des Jeunes Dirigeants des Amériques (YLAI) sous prétexte d'encourager l'entreprenariat et la croissance économique.

Au cours de ce séminaire de quatre jours, d'autres sujets ont été abordés par exemple sur la gestion de déchets dans les rues, le phénomène du banditisme, la grossesse précoce, la violence généralisée et l'avenir incertain de la population.

L'ironie dans tout cela c'est que lesdits sujets sont le résultat de l'exploitation de nos richesses par ceux-là mêmes qui nous offrent des opportunités en fait programmées pour notre ruine, pour une déstabilisation systématique assurée par une domination centenaire. Voilà pourquoi, ils nous imposent des gouvernements fantoches, de sorte qu'à travers leurs ambassades, ils se laissent percevoir comme des bienfaiteurs et même en guérisseur de maux qu'ils ont eux-mêmes créés et pour lesquels ils n'ont pas de vrais remèdes.

Et ce n'est pas par hasard que ce sont ces jeunes qui ont eu cet honneur de sorte qu'ils puissent être orientés justement dans la direction du bienfaiteur. Ce qu'ils disent ouvertement, ce n'est jamais en réalité ce qu'ils font. Idéologiquement, ils préparent nos jeunes à servir leur propre cause comme l'illustre cette déclaration du chargé d'affaire de l'ambassade, Madame Robin Diallo dans son discours de clôture de la journée du dimanche 12 mai : *« Les objectifs sont atteints à 150%. C'est une réussite totale. Je pense que tout le monde doit travailler ensemble. Si on travaille ensemble, on va trouver de la vie »…. « Il ne faut pas demander ce que le gouvernement peut faire pour vous, mais ce que vous pouvez faire pour votre pays »*.

L'Ambassadeur des États-Unis en Haïti, Michele Sison, pour sa part a déclaré sans rougir, lors du lancement du Tech Camp Solèy le 9 mai écoulé : *« La plus grande ressource d'Haïti sont ses jeunes. L'Ambassade des États-Unis est fière de lancer Tech Camp Solèy, où le secteur privé et la société civile s'emploient à faire en sorte que les jeunes entrepreneurs de Cité Soleil, de Bel Air et de Martissant bénéficient du soutien nécessaire pour contribuer à la croissance économique d'Haïti* » Pour signaler ensuite le lancement dans le pays de nouvelles initiatives du Département d'État telles que « l'Académie des femmes entrepreneurs » (AWE), conçue pour fournir les ressources, le mentorat et un soutien aux femmes entrepreneurs en Haïti.

Quelle mensonge et quelle impudence quand l'ambassade prétend par la filière de nos jeunes réduire la violence dans les quartiers populaires, dissiper la criminalité dans les zones de non droits, sensibiliser la jeunesse haïtienne contre la gestation prématurée et aider la population à combattre le chômage par l'entrepreneuriat. Non, l'ambassade prend-il les Haïtiens pour des canards sauvages ? Franchement…

Quels sont les vrais objectifs de l'ambassade de la puissance exploiteuse, dont nous ne sommes présentement rien qu'une colonie, une victime ? Actuellement, les Etats-Unis d'Amérique, l'impérialisme affectant un visage humain, prennent en main nos jeunes pour les former à leur goût sur la situation sociogéographique du pays qui se dégrade de plus en plus et est même considéré comme une catastrophe écologique.

N'est-ce pas à une sorte de substitution au rôle de l'État haïtien que joue l'ambassade des Etats-Unis dans le pays ? Elle a tout étalé le projet LEVE de l'Agence Américaine pour le Développement International (USAID), qui soutient plus de 1.000 entreprises, qui ont créé plus de 27.000 emplois dans des secteurs tels que l'agroalimentaire, la construction, le textile et l'habillement. Parlant en pays conquis, elle annonce: « nous sommes fiers de sponsoriser le Sommet des Technologies en Haïti – Haiti Tech Summit – et encourageons les entrepreneurs haïtiens à travers le pays à appliquer pour participer au Sommet des Technologies d'Haïti de l'année 2019, qui se tiendra du 20 au 22 juin ».

Par ailleurs cette même diplomate lors du forum de l'Association des Magistrats Haïtiens (Anamah) n'avait-elle pas pris tout bonnement le contrôle de l'Etat Haïtien en affirmant: « Nous sommes tous conscients qu'un système judiciaire qui ne fonctionne pas en toute indépendance ouvre la porte à la corruption et est incapable de poursuivre efficacement les acteurs corrompus. Une justice sans éthique professionnelle limite l'accès à la justice, favorise l'impunité et érode la confiance du public dans l'équité et l'objectivité de ces décisions »

Cela ne nous étonne guère si la justice du pays est sous la férule des Etats-Unis. Sison nous apprend que : « *Le gouvernement haïtien, avec l'appui du gouvernement des États-Unis, a mis en place une Commission Technique de Certification (CTC) et une Direction de l'Inspection Judiciaire au sein du Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire (CSPJ) » Et que le gouvernement américain collabore avec le Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire (CSPJ) et le Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique pour élaborer un plan d'évaluation et un plan de carrière des juges et des magistrats. Ces processus d'évaluation sont nécessaires pour éviter les promotions et les révocations arbitraires* » a fait savoir l'ambassadeur.

Par ces déclarations, l'ambassadeur américain en Haïti ne pouvait être plus clair de la main mise officielle des Etats-Unis sur le pouvoir haïtien. Qu'est-ce qui leur reste encore à contrôler ?



Trente jeunes sans doute triés sur le volet dans les quartiers populaires pour ne pas dire dans les zones de non-droits tels que Cité Soleil, Bel-air et Martissant autour de l'ambassadeur US Michele Sison





« Tech Camp Solèy » du 9 au 12 mai 2019 à l'hôtel Visa Lodge

La pièce théâtrale « Jovenel-Anel » continue !



Ces présumés bandits se sont laissés arrêter le 9 mai dernier lors d'une fouille, dans un camion container à Limbé et sont accusés d'être à la solde du gang d'Arnel Joseph.



Des membres de la PNH dans le département du Nord



Jovenel Moise et Arnel Joseph

Par Marie Laurette Numa

La police nationale haïtienne précisément cantonnée dans le département du Nord vient de mettre sur scène, un autre acte de la pièce Jovenel-Anel pour continuer à tromper les naïfs du pays, de façon à orienter l'opinion nationale en la tenant en haleine sur un dossier de banditisme.

En effet, le samedi 11 mai 2019, 53 acteurs dont 6 femmes jouant les rôles de bandit ont été présentés sans menottes sur les réseaux sociaux par la PNH. C'est pour la première qu'il n'y avait aucun échange de tirs et comme des moutons, sans aucune riposte, ces bandits se sont laissés arrêter le 9 mai dernier lors d'une fouille, dans un camion container à Limbé et sont accusés d'être à la solde du gang d'Arnel Joseph.

Le seul délit du crime après le constat d'un juge de paix de la commune de Limbé est ainsi rapporté : dans un camion immatriculé TM-39323, on a trouvé entre autres un pistolet de calibre 45, 29 cartouches dans une boîte à poudre pour bébé, un faux pistolet en bois et des noms d'individus recherchés ; des numéros de téléphone, écrits sur des bouts de papier, ont été également retrouvés dans les poches de certains d'entre eux.

Selon Jackson Hilaire, le directeur départemental de la police dans le Nord, « Ils venaient tous de la Petite Rivière de l'Artibonite et Marchand Dessalines et aucun d'entre eux n'était en mesure d'indiquer clairement leur destination.

Bref, la PNH n'a pas les capacités pour maitriser le soi-disant bandit ou le fantôme Arnel, mais elle a la vigilance et la capacité de maitriser facilement et tranquillement 53 d'entre eux. Alors, c'est juste pour montrer qu'Arnel est fort, qu'il a une armée à son service et pourtant c'est faux. Du bidon !

Si la PNH pouvait arrêter d'un coup tout ce monde mais diable pourquoi n'avait-elle pas pu maîtriser le nommé Jean Sony, alias Ti Je qu'elle prétend être passé de vie à trépas durant un échange de tirs à Delmas ?

Si c'était vrai, ce qui s'est passé à Limbé, la police ne rendrait jamais publics le visage et le nom des détenus ; au contraire elle les aurait utilisés de sorte qu'ils arrivent à trahir leur patron Arnel jusqu'à débusquer la cachette où se terre l'animal, si vraiment il est caché ? Le scénario n'est pas tout à fait clair, la police n'a pas fait un travail professionnel dans la mise en scène de cette pièce semble-t-il écrite par Jovenel Moise et Arnel Joseph. La salle est dans l'obscurité totale. Comme dirait ce loustic, un soir à l'ancien Rex Théâtre: « allumez les élektriques ! »

Proposition choc adressée à Jean Monard Métellus

Par Fanfan la Tulipe

Il ne se passe pas une semaine, un jour, sans que commentateurs, analystes, journalistes, éditorialistes, ne tombent à bras raccourcis, avec raison, sur ces brigands, malfrats et autres malotrus du PHTK qui écument les avenues des deux grands pouvoirs, exécutif et législatif. On saurait une fois pour toutes à quoi s'en tenir, on saurait de quel côté sont les gens sérieux si, malheureusement, ces messieurs et dames de l'opposition politicienne n'ajoutaient le poids de leur nullité et incompétence à l'immense désastre que représente la criminelle gouvernance du régime actuel.

Quelques stations de radio ou, plus précisément, quelques animateurs d'émissions, ouvertement ou *anbachalman* se font les porte-paroles des frustrations, de l'impatience et de la colère de la population qui n'en peut plus, s'assimilant ainsi à l'opposition au régime néo-duvaliériste, PHTKiste présidé par un certain « paysan » qui a su grimper l'échelle politico-sociale jusqu'à devenir le poulain et la marionnette de la bourgeoisie, ainsi que le protégé de Washington.

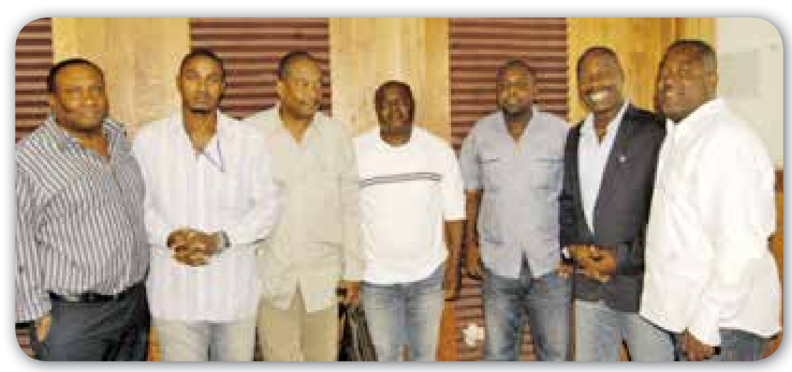


L'ex-colonel Himmler Rébu (Colo, pour les intimes), haut-gradé de l'ancien corps répressif des Léopards. Derrière ce masque inexpressif, des secrets répressifs léopardins

Jean Monard Métellus (« Momo » pour les fans), animateur de deux émissions hebdomadaires sur les antennes de la vénérable Radio Caraïbes est l'un de ces critiques sans ménagement du pouvoir *tètkale* monopolisé par les ardeurs « paysannes » du parvenu Jovenel Moïse, moralement toujours inculpé de blanchiment des avoirs en dépit des glauques, sordides, souterraines et *à-plat-ventristes* manœuvres du juge d'instruction Brédy Fabien. On ne peut parler de Jean Monard Métellus sans immédiatement évoquer sa très populaire, *saturnine* émission *Ranmase*.

À en juger par le nombre presque incalculable de stations de radio retransmettant tant en Haïti qu'en dehors du pays ce *ramassage* particulièrement *chofe*, pour ne pas dire surchauffé, on ne peut que saluer la popularité *ramassante,* écrasante de Jean Monard, son animateur, du reste un homme de média hautement calibré. « Momo », en passant, est l'ami de tout le monde, entendez l'ami du gratin politicien haïtien, sauf de Martelly, lui, plutôt assimilable à un *graten mayi* brûlé, un fond de chaudière sec, friable, cassant à gratouiller et à jeter à la poubelle.

Tous les samedis, les Haïtiens en quête d'un *ranmase* des nouvelles de la semaine, de bavardage politique ou de distraction s'attablent autour d'un « gratiné » d'hommes (de femmes et d'hommes, peu souvent) « triés sur le volet » pour assister à la grand-messe politique, radiophonique, *télévisionnique,* souvent cacophonique de fin de semaine. Comme « Momo » est l'ami de tout le monde, il *ramasse, gratine*, trie un peu partout sur le volet dans un souci « d'équilibre », à la façon américaine, pour satisfaire aux desiderata et critères en usage dans cette « démocratie » *équilibrante*, à l'occidentale, sans trop blesser le statu quo.



Jean Monard Métellus (à gauche), le grand "ranmasseur" du samedi et une « grappe » de « ranmassants »

Jean Monard, un intellectuel, un diplômé d'universités rompu aux analyses politiques serrées, en fait, aux analyses en général, ne saurait avoir en sa compagnie que des intellos, des « rompus » à la chose, quitte à avoir un corrompu sous cape se glisser subrepticement sut le plateau. Le drame c'est que ce sont les mêmes têtes, les mêmes *haut-parleurs* (excusez la drôle de métaphore) que l'on entend constamment, à de rarissimes exceptions, (mais toujours des *save*). Ils viennent au rendez-vous de leur éphémère gloire radiophonique d'un jour pour débiter les mêmes platitudes, *blablatudes, inssipitudes, banalitudes, médiocritudes* sans jamais arriver à un *modus ramasandi* viable.

L'un de ces *blablatudinaires* à *Ranmase* est l'ex-colonel Himmler Rébu (Colo, pour les intimes), haut-gradé de l'ancien corps répressif des Léopards, créé sous l'œil vigilant du tuteur militaire américain durant la présidence « à vie » du « *pitit tig* ». Malgré son intime proximité avec un régime honni, chassé par le peuple, Colo a pu ressusciter d'entre les pourchassés par la révolte populaire du 7 février 1986, pour devenir aujourd'hui un homme du gratin, recherché pour ses *gratinances*, sa « sagesse » *gratinante* (conseiller de Martelly), sa « modération » (sic) et son savoir-faire politique (resic). Il ne rechignerait sûrement pas à une avance de Washington qui lui offrirait la *gagnance* d'une élection présidentielle arrangée. Or, Colo, à notre avis du moins, devrait se trouver empaillé en bonne place dans le musée des horreurs duvaliéristes.

Youri Latortue, dont les « qualités » peu reluisantes ont été signalées dans les câbles de l'ambassade américaine grâce à l'inestimable travail d'alerte de l'agence Wikileaks, est un *ramassant* régulier à l'émission de Monard, comme Colo d'ailleurs. De Youri, l'ambassadeur James Foley rapportait dans un câble du 27 mai 2005 à ses supérieurs qu'il faisait partie d'« une petite camarilla de trafiquants de drogue et d'intrigants politiques qui contrôlent un réseau de policiers corrompus et de gangs, responsables [...] de la perpétration de kidnappings et de meurtres... ». Aujourd'hui savonné, frotté, lavé, *indigoté*, essoré, repassé par des années de « savoir-faire » politique magouilleur, il veut passer à l'Histoire pour avoir réussi un nouveau « Procès de la Consolidation ».

On ne doit pas oublier le *gratineux* docteur Rudy Hériveaux, misérable transfuge lavalassien passé dans le camp PHTKiste avec armes et bagages, hier *en rampance* lavalassante, pour se mettre ensuite à plat ventre devant Martelly. Le docteur Shiller Louidor, « le bombardier », resté fidèle à Lavalas, est un remarquable *blablador* à *Ranmase*. On n'oubliera pas non plus le journaleux et politiquement galeux Guyler C. Delva, prototype du salisseur, de même que l'ancien sénateur-pasteur-bonimenteur de la Grand'Anse, Andris Riché dont on ne sait jamais ce qu'il pense de quoi que ce soit.

Moïse Jean-Charles et Me André Michel sont les rois du parler fort et en pile. Le premier a l'art de la tonitruance, de la véhémence, de la *gueulance*, de la *hurlance* au point qu'il est souvent impossible de comprendre son débit *niagarant*, je veux dire pareil aux chutes du Niagara. André Michel, lui, est l'intarissable par excellence, l'inépuisable, l'inlassable, l'indépassable, l'indécrottable tant il parle sans s'arrêter. C'est une force qui fonce en folie, en furie, en frénésie, en *déglinguerie*. C'est un ouragan qui déferle dans les studios de la radio au point où Jean Monard l'animateur doit implorer tous les dieux de l'Olympe haïtien pour mettre un frein à la fureur des flots michellins.

De ce cénacle de *gran van, ti vwal*, se détache un mec qui est carrément dégueulasse, repoussant, écoeurant, dégoûtant, répugnant, lamentable, exécrable, minable, détestable, haïssable, insupportable, lamentable, effroyable, méprisable, hideux, affreux, monstrueux, tant il accouche les pires invraisemblances et absurdités. Une fois, l'*exaspérance* autour de la table de discussion était telle que Monard a dû lui dire ses quatre vérités. Si jamais au tout début d'une émission, Momo l'annonce parmi les invités du jour, un haut-le-cœur me saisit à la gorge et je ferme le récepteur, tout net. Non, je refuse d'écouter le nauséeux, l'affreux, le nasillard Stanley Lucas.

Jean Monard le sait aussi bien que moi, ses *Ranmase* n'ont pas encore abouti à grand-chose, à rien du tout en fait, d'autant qu'à chaque *ranmasance*, c'est le plus souvent un chaos verbal, un étripage du vis-à-vis à n'en plus finir, une abracadabrance d'opinions des plus biscornues, une impression cacophonique et honteuse de *mache Kwabosal*. Mieux, ces émissions ont montré deux choses : la nullité de l'opposition et l'affreuse persistance et jactance des représentants PHTKistes à vivre à des années-lumière de la douloureuse condition de la majorité. Aussi, je viens faire la proposition suivante à Jean Monard Métellus, un homme intelligent que je crois être du côté de la rationalité et des attentes du pays, des pauvres en particulier.

La proposition est simple, mais il faudra à Monard une disposition à une ouverture d'esprit hors du commun, beaucoup de cran, beaucoup de hardiesse, beaucoup de témérité, beaucoup d'estomac et, pour être plus direct, deux belles *chelènes* au fond de son pantalon. Car, ce qu'il osera faire va choquer les « bien-pensants », les intellectuels, les *zuzu*, les esprits *turlututus*, les modes de penser tordus (ou rigides) habitués au parler diarrhéique, sans intérêt, sans consistance, sans un projet d'avenir commun, novateur des *ranmassants*. Enfin, voici ma proposition à Jean Monard.

Cher Monard Métellus, au lieu d'amener chaque samedi ces petit-bourgeois portant un masque oppositionnel et réclamant un changement dont ils sont incapables d'en organiser les prémisses, voire l'éclosion ; ces « classes-moyennes » (certains en transfert de classe) qui mangent bien, trois fois par jour, se permettent de faire une petite *vuelta* en République dominicaine ou à Miami quand le cœur (et leur bourse) leur en dit ; oui, Monard, au lieu de nous laisser écouter les inutiles abracadabrances et balivernes d'intellos, de politiciens, de faux fils du peuple en mal de microphones et d'audience pour « saluer *tout pèp ayisyen an* » et vivant à des années-lumière du douloureux quotidien national, pourquoi ne pas inviter à *Ranmase* les vrais fils du peuple, ceux-là qui vivent la douleur d'une misère *miserere* ?

Vous ferez œuvre qui vaille, si vous donniez la parole à ces hommes et ces femmes qui grimpent l'enfer de la vie par dos, qui sont vraiment dans la réalité des pires vicissitudes, qui mangent de l'air et boivent leur souffrance. Même un seul samedi, tentez l'essai, donnez la parole aux petites gens, ceux et celles qui livrent un combat impossible, ingagnable avec la vie, avec une désespérante existence qui invite parfois au suicide.

Invitez une Madan Sara, une de ces femmes courageuses qui font marcher l'économie informelle ; invitez une marchande de légumes, une de ces compatriotes qui après avoir passé la journée sous un soleil accablant, à un coin poussiéreux, infect du bas de la ville n'aura pas vendu suffisamment pour donner à manger à deux enfants qui n'ont pas pu aller à l'école parce que *soulye yo chire*; invitez une marchande de *fritailles* dont les cinq enfants de quatre papas différents iront au lit avec au ventre un seul *patekòde* à partager entre les gamins, *se pa blag*, Momo !

Invitez un coiffeur qui peine à payer le loyer pour un petit *zuit* salon qu'il a loué d'un gros *zouzoun* qui s'en fiche de ce que le bonhomme puisse payer ou non, parce que ce locataire a dû débourser l'argent de deux semaines de travail pour acheter des médicaments réclamés par un hôpital dit général, bancal on ne peut plus. Invitez un chômeur dont le seul diplôme qu'il a pu décrocher ne lui ouvre aucune porte. Invitez un *bouretye* – pourquoi pas ? – qui charrie des cargaisons d'huile, de savon, de hareng ou n'importe quoi d'autre, du bas de la ville jusqu'au haut de Lalue et qui à peine peut se payer un fresco pour la journée.

Invitez un chauffeur de taxi qui n'arrive même pas à découvrir St. Pierre pour couvrir St. Paul. Invitez un marchand de fleurs qui cherche désespérément la vie sur la place de Pétion-Ville parce que la belle dame qui se promène dans sa grosse cylindrée aux vitres teintées ne lui a pas acheté une seule rose ; elle aura préféré aller chez la fleuriste du coin, une *ti lolit parèy li*, pour déblatérer : ma chère, tu sais, on n'en peut plus dans ce foutu pays…tu sais encore, mon mari est allé voir son médecin qui lui a recommandé un petit voyage de plaisance. *What the heck* ? On s'en fiche madame Zuzu.

Invitez un *bòs mason* à qui monsieur l'ingénieur-architecte Zabèlbòk ou le contremaître Grennsenk paie un misérable salaire, alors que le propriétaire de la villa en construction est l'un de ceux visés par le procès PetroCaribe, et qui a ses entrées et sorties à l'ambassade américaine. Même, *li ka nan dwòg*…

Oui, Jean Monard, ce sont ces gens qui connaissent et vivent la mordante réalité du quotidien haïtien. Donnez-leur la parole. Vous êtes assez intelligent et adroit pour dialoguer avec eux, leur donner la chance de dire leur lot de misère, parce que les nantis ne le savent que très *malman*, même qu'ils ne le savent pas du tout. Ce serait une première dans l'histoire radiophonique du pays, une **réconfortante et encourageante première**. Surtout, il faudra ouvrir les micros à toute la population. D'ailleurs en ouvrant ainsi vos micros au grand public, cela vous permettra de juger de la réaction des gens, particulièrement des *save* à qui vous aurez passé une camisole de circonstance tout juste un seul samedi.



Me André Michel, l'intarissable par excellence, l'inépuisable, l'inlassable, l'indépassable

Faites preuve de courage, Jean Monard. Affrontez les bien-pensants, les « haut-parleurs », les bas-parleurs, les petit-parleurs, les beaux parleurs, les faux-parleurs, les *ranceurs k ap divage*. Donnez-leur une chance, les petites gens, les petits gagne-pain. Vous aurez au moins le mérite d'avoir été vraiment proche de la parole de ceux et celles qui connaissent la vraie vie que mènent les marginalisés de la société.

Peut-être que ces petites gens peuvent offrir quelque piste pour approcher leurs problèmes. Qui sait ? Après tout, les *save*, ces fruits secs indéhiscents, qu'apportent-ils chaque samedi, à part leurs stériles bavardages ? Le pouvoir entendra-t-il la voix des désespérés? Ça, c'est une autre affaire. Mais un pas hautement novateur aura été fait. Vous aurez été un pionnier, un vrai humaniste.

C'était ma proposition, Jean Monard. À vous de jouer, Momo.

12 mai 2019

P.S. Au cas où la proposition vous intéresserait, cher Momo, je vous glisse mon adresse email : fanlatour06@yahoo.com.

Wachintonn: Mobilizasyon manch long pou sipòte Venezwela!




Pa sipòte koudeta US ap prepare sou Venezwela !



Se militan antienperyalis ki okipe anbasad Venezwela a pou pwoteje l kont Guzano yo (Foto ak Repòtaj Marty Goodman)



Pastè Keith Collins (Poor People's Army) k ap pote solidarite l bay pèp ak peyi Venezwela devan Anbasad la (Foto ak Repòtaj Marty Goodman)



Marty Goodman

Plizyè militan anti-enperyalis ak entènasyolis te reyini nan yon mouvman ki rele Kolektif Pwoteksyon Anbasad Venezwela a. Yo te rive okipe abasad la nan Washington depi pase 3 semèn, yon fason pou yo anpeche guzano Venezwela yo sou lòd Guaido ak Trump pa vin mete sou teritwa Venezuela a nan Washington.

Pami moun k ap patisipe swa andan ou deyò anbasad pou bare guzano yo, nou jwenn Code Pink, Pastè Keith Collins (Poor People's Army), Julie Leaks, Gerry Condon, Prezidan Nasyonal Veteran pou Lapè.

N ap mande militan pwogresis pou yo pote tout solidarite yo bay pèp ak gouvènman lejitim Venezuela a.

Entrevue de Jean-Robert Sabalat accordée à Robert Lodimus en 1997

Par Robert Lodimus

En 1997, le défunt sénateur Jean-Robert Sabalat parlait déjà de l'éclatement, du déclin, de la ruine et de la chute du mouvement politique lavalas dirigé par Aristide!

(2ème partie)

Mise en contexte

Le commencement des malheurs de l'île d'Haïti coïncide avec l'arrivée de Christophe Colomb en Amérique en 1492. L'enfer colonial s'y est installé avec une voracité exorbitante et une cruauté méphistophélique. Depuis cette sombre époque, Haïti est devenue une terre de souffrances infrahumaines pour les autochtones et les Africains transplantés. La situation politique du pays, les conditions socioéconomiques des indigènes vont de mal en pis. De 1806 à 2019, l'État haïtien se déplace les yeux bandés dans le vide de l'incertitude. Il ne s'est jamais défini une destination progressiste et salutaire. Vers quoi vont nos compatriotes ? En direction de quoi marchent-ils ? Le 17 octobre 1806 participe d'un vaste complot national et international qui vise à provoquer l'extinction de la Nation dessalinienne. Demain paraît effroyable !

Nous avons écrit dans l'ouvrage inédit, **Le scrutin de la discorde ou La guerre des lavalassiens** : « *L'émission **Ces mots qui dérangent** a nourri durant six ans la prétention de vouloir créer cet environnement sain et respectueux dans le but de rassembler les cerveaux fertiles : les politiques, les intellectuels, les artistes, les professionnels… qui ont la responsabilité de faire évoluer les grands débats sur les causes du naufrage de la République. Elle devait être en quelque sorte une espèce de boîte noire où seraient stockées des informations précieuses sur chaque moment de déroulement de la « catastrophe nationale » et qui aurait pu servir à repenser le devenir des collectivités territoriales. Pour sauver le malade, le médecin pose un diagnostic; puis, prescrit un ou des médicaments aux fins de provoquer la guérison. Les investissements monétaires ne valent absolument rien, n'aboutissent à aucun résultat dans un contexte environnemental soumis à une crise de pensée et à un déficit d'idée.* »

Aucun mouvement politique qui a siégé dans l'espace du pouvoir politique après l'assassinat de l'empereur Jean-Jacques Dessalines ne peut se laver les mains, lorsque l'on évoque le phénomène du naufrage de la société haïtienne. La probité, l'honnêteté intellectuelle commande à ce sujet d'être honorable, méthodique, rationnel… Et surtout conséquent et responsable. Jean-Pierre Boyer a dirigé la République durant *25 ans*. Faustin Soulouque environ *10 ans*. François Duvalier *14 ans*. Jean-Claude Duvalier *15 ans*. Lavalas de Jean-Bertrand Aristide et de René Préval environ *14 ans et 7 mois*. Le tribunal de l'histoire ne saurait en aucun cas condamner les uns et disculper entièrement les autres. D'une façon ou d'une autre, tous ont péché et sont privés de la gloire du peuple. Ces considérations simplistes qui tentent d'exhumer les vieux ragots de « *circonstances atténuantes* » nous rebutent. En matière de gouvernance politique, l'échec n'a pas d'excuse. Malgré l'embargo imposé par les États-Unis, le *castrisme* tient ferme. Résiste. Ne fléchit pas. Nous en avons encore l'exemple avec le *chavisme*. Salvador Allende est décédé les armes à la main, sans avoir échoué. Le *guévarisme* n'a pas été vaincu. Quoique son illustre créateur fût lâchement assassiné. Le débat n'est pas clos.

Dans la deuxième partie de l'entrevue, le défunt sénateur Jean-Robert Sabalat lance un cri de désespoir devant cette République qui dépérit : « *Chez nous, il y a ce manque de vision politique qui nous empêche de démarrer*. » Jean-Robert Sabalat ne cache pas sa déception et ses frustrations. Ce « *Moïse* » et les « *Aaron* » du mouvement du 16 décembre 1990 n'ont-ils pas abandonné le peuple haïtien dans le désert ?

Robert Lodimus :

– Vous étiez vous-même ministre des affaires étrangères à une certaine époque, sous le premier gouvernement d'Aristide, avez-vous essayé de pallier le problème ?

Jean-Robert Sabalat :

– Laissez-moi vous rappeler quelque chose que vous avez peut-être oublié ! On continue à dire que j'ai été ministre des Affaires étrangères. J'étais nommé ministre des affaires étrangères. Rappelez-vous que j'ai été nommé un lundi. Le mardi, j'ai reçu le corps diplomatique pour un petit discours d'introduction. Je les ai réunis au ministère. Mercredi, je suis parti avec le président Aristide aux États-Unis. Il devait présenter son fameux discours à l'ONU. Nous sommes rentrés vendredi. Samedi matin, j'ai mis les pieds pour la première fois à mon bureau. Je n'ai même pas eu le temps de prendre connaissance des dossiers. Tout de suite après, le lendemain dans la soirée, il y a eu le coup d'État. Je me suis retrouvé pratiquement comme tous les autres ministres en exil. Mais avant l'exil, je suis resté cinq mois au pays dans le maquis. À mon arrivée aux États-Unis d'Amérique, je n'ai pas pu exercer ma fonction de ministre.

– Pourquoi ?

Premièrement, je ne disposais pas vraiment d'un ministère. On m'avait accordé une place sale à l'ambassade. J'ai essayé de mettre sur pied un petit noyau de collaborateurs composé de sept membres. Avec un personnel maigrelet, un ministère ne peut pas fonctionner. D'autant plus que tous les efforts étaient tendus vers le retour à la démocratie. Plus précisément, celui du président Aristide. Et comme tout le monde le sait, c'est le président Aristide qui menait la diplomatie du pays. Il n'y avait rien d'autre à faire en dehors de la lutte pour le rétablissement du gouvernement du 16 décembre 1990. J'accompagnais le président dans ses voyages. Mais en tant que ministre, je n'avais ni les moyens ni les possibilités d'exercer mon ministère.

– Êtes-vous resté ministre jusqu'au retour du président Aristide ?

– Jusqu'au changement de gouvernement. Jusqu'à l'avènement du gouvernement Malval. Comme je vous le disais, mon rôle se limitait à ce que disait le président. C'était la lutte pour le retour. C'est tout. Cela a été pour moi une grande frustration. J'avais des idées assez progressistes concernant le ministère des Affaires étrangères. Mais il ne m'a pas été donné de réaliser tout ce que j'avais en tête.

– Que vouliez-vous réaliser ?

– D'abord, mettre en place une structure qui serait plus adéquate au contexte dans lequel nous vivions.

– Qu'entendez-vous par structure plus adéquate ?

– Je viens de vous le dire. Quand une boîte n'est pas structurée, elle ne peut pas fonctionner. Il n'y a pas de cohésion. Il n'y a pas un travail organisé. Vous voulez appeler le ministère des Affaires étrangères pour vous informer sur un dossier, vous ne savez à qui vous adresser. On vous envoie d'un bureau à l'autre. Il n'y a pas d'organisation interne. Pas de communication avec les commissions diplomatiques. Pourtant, c'est un ministère important. Il devrait avoir dans cette République, dans l'état dans lequel nous nous trouvons, un rôle important à jouer. Tous



Jean-Robert Sabalat

les pays en voie de développement ont une diplomatie agressive, moderne et progressiste. Je disais tout à l'heure qu'un fonctionnaire dans une mission diplomatique est un véritable promoteur pour l'État de son pays. J'ai eu des exemples à l'étranger. Chez nous, il y a ce manque de vision politique qui empêche la République Haïti de démarrer.

– Quel est le rôle des ambassades et des consulats ?

– Aujourd'hui, plus que jamais, l'ambassadrice ou l'ambassadeur doit être une personnalité active ; une femme ou un monsieur qui bouge, qui multiplie des contacts, qui essaie de faire travailler ses méninges pour obtenir le maximum de collaboration avec le pays dans lequel il est accrédité. Mais ce n'est pas le cas malheureusement pour les diplomates haïtiens.

– Les théoriciens disent que les États ont des intérêts qui dépassent leurs frontières. C'est la raison même de l'existence de la politique internationale. On parle toujours de la politique interne et externe des pays. À en juger par l'état d'improvisation qui règne au niveau des deux branches du pouvoir exécutif, dans quelle mesure pourrait-on parler de la politique extérieure de l'État haïtien ? Existe-t-il une politique externe de l'État dirigé par M. Préval ?

– Malheureusement, il n'existe pas de politique étrangère haïtienne. Pour résoudre certains problèmes actuels, tels que les conflits périodiques existant entre la République dominicaine et Haïti, la diplomatie haïtienne n'a pas fait montre de dynamisme et de courage devant ces cas affreux où nos compatriotes étaient rapatriés dans les conditions que l'on constate. Je n'oublierai jamais une déclaration du ministre des Affaires étrangères, quand on lui a posé la question concernant l'initiative du gouvernement haïtien face à ce délicat problème. On avait l'impression qu'il se préoccupait davantage de ne pas créer de problèmes au gouvernement dominicain que de défendre les intérêts de nos concitoyens.

– Par crainte ?

– Par crainte de quoi ? Je ne sais pas. Mais le fait, j'ai trouvé cela aberrant qu'un ministre des Affaires étrangères dans un pays qui subit une agression, parce que c'en était une, se préoccupait davantage de ne pas mettre en difficulté la République dominicaine : disant qu'il faut gérer avec prudence et délicatesse. Il a utilisé une phrase bien particulière : « *Avec discrétion, pour ne pas mettre en difficulté le nouveau gouvernement dominicain*. » Alors que ce sont eux, les dominicains, qui chassaient nos compatriotes. Et puis, venir nous parler aussi d'accord verbal ! À quoi un accord verbal sert-il avec un pays, un gouvernement qui n'a jamais respecté même les accords écrits ? Vous ne pouvez pas vous fier à un accord verbal pour résoudre un problème d'État. Je pense qu'au niveau où nous en sommes dans nos rapports avec la République dominicaine, il faudrait transposer le problème du plan purement exécutif au plan législatif. Voilà pourquoi je pensais qu'une réunion entre parlementaires, disons entre 7 ou huit sénateurs haïtiens et la même quantité du côté dominicain, qui s'assoiraient autour d'une table, pourrait contribuer à débloquer la situation…

– Rencontre sur un terrain neutre ?

– Exactement… Pour discuter ouvertement de problèmes existant entre nos deux pays. Je pense qu'à la fin de cette réunion spéciale, il serait sorti certainement une résolution qui pousserait nos deux gouvernements à agir de façons différentes.

– Il y a une commission mixte qui a été formée entre les deux pays pour tenter de résoudre le problème migratoire que vous évoquez. Où en sont les travaux ?

– Je n'en sais absolument rien. Le ministère ne communique aucune information à ce sujet au parlement.

– Vous êtes quand même au courant de l'existence de cette formation.

– Nous lisons les journaux. Nous en sommes au courant. Cependant, nous en sommes informés comme tous les auditeurs, comme tous les Haïtiens par les médias. Je le répète : du côté du gouvernement, du côté du ministère, nous ne recevons aucune communication. Cette commission mixte qui a été formée… Mais tout d'abord, elle a été formée par qui ? Par des individus qui ne sont pas directement impliqués dans les affaires haïtiano-dominicaines. Je travaille pour que l'idée, le projet de cette réunion se concrétise. C'est absurde. Nous vivons dans deux pays limitrophes. Chacun des deux États fonctionne dans un régime politique régi par un système parlementaire. Ils disposent d'une Chambre haute et d'une Chambre basse : une Assemblée nationale composée de sénateurs et de députés. Figurez-vous que moi, sénateur de la République, je ne connais pas un seul sénateur dominicain. Et c'est vice versa. Je doute qu'il y ait des sénateurs dominicains qui soient en contact avec des homologues haïtiens. Je trouve cette situation anormale. Comment les deux parlements qui se trouvent sur la même île ne peuvent pas se réunir pour trouver ensemble une solution aux problèmes de la migration ? Je me bats pour que cette réunion ait lieu.

– La commission des Affaires du Sénat que vous dirigez, a-t-elle pensé à interpeller le ministre Longchamp sur les problèmes de l'expulsion des immigrants haïtiens du territoire voisin ?

– Nous l'avons déjà fait. Les réponses que nous avons obtenues du ministère sont vagues. M. Fritz Longchamp nous a déclaré clairement que le ministre des Affaires étrangères n'est pas obligé de nous fournir des explications, de dévoiler toutes les informations qu'il a à sa disposition. Ce qui nous a choqués, comme je vous l'ai dit précédemment. D'abord, il a rétorqué qu'il ne s'attendait pas à subir un interrogatoire. Mais quand on convoque un ministre, c'est bien pour lui poser des questions. Je ne vois pas pourquoi cela ne serait pas un interrogatoire !

suite à la page(16)

Jean André Victor et son Président autoproclamé !

On imagine que beaucoup de monde ont lu et relu le texte de l'agronome Jean André Victor intitulé « C'est quoi un Président autoproclamé » paru dans le journal *Le Nouvelliste* du mercredi 8 mai 2019. C'est une mise au point sur l'intention de l'opposition radicale de nommer un Président autoproclamé pour remplacer l'actuel chef de l'Etat Jovenel Moïse au Palais national le samedi 18 mai prochain. Bien qu'il s'agit d'une belle blague, cette curieuse et absurde idée a quand même fait un peu de débats et provoqué quelques polémiques dans le milieu politique haïtien et dans la presse. Tout a commencé, en fait, le lundi 5 mai 2019 lors d'une rencontre avec les médias de la capitale, une conférence de presse durant laquelle le leader de MOPODH (Mouvement Patriotique Dessalinien Haïtien), Jean André Victor, a dévoilé son projet de création d'un Parlement populaire et la nomination d'un nouveau Président d'Haïti. Là aussi on peut penser que les « parlementaires » dudit Parlement seront eux aussi autoélus. Si cette annonce avait fait rire beaucoup les journalistes présents, elle a été prise pour une très mauvaise blague par la classe politique, même par certains membres de l'opposition qui qualifient l'annonce de Jean André Victor de dérive politique.

Il faut dire que depuis quelque temps, l'opposition haïtienne, en particulier celle dite radicale, est en perte de vitesse au point de vue d'idées novatrices pour relancer la mobilisation contre le Président Jovenel Moïse. Au point mort depuis la cuisante défaite des dernières tentatives de soulèvement populaire contre le pouvoir Tèt Kale (PHTK) du mois d'avril, les membres de cette branche de l'opposition ont eu l'idée de créer un nouveau groupuscule à l'intérieur de cette même opposition dite radicale qu'ils appellent : Forces d'Opposition Progressiste ou Forces d'Organisation Progressiste (FOP). Une sorte de sous-marque, de sous produit qui, en vérité, ne pourra servir grand-chose à la branche dénommée Secteur Démocratique et Populaire (SDP) de la bande à André Michel, Marjorie Michel et Nènèl Cassy.

A la vérité, personne n'a pris au sérieux cette dérive de l'opposition baptisée pompeusement « Forces » qui est en somme une coquille vide et dont on ne voit point l'utilité dans la lutte contre Jovenel Moïse qui se préoccupe davantage de la ratification et de l'installation de son nouveau Premier ministre et d'un nouveau cabinet ministériel. Totalement silencieux ces derniers temps, que ce soit sur le terrain que ce soit dans la presse, les responsables de l'opposition radicale qui n'ont pas pris part à la négociation devant déboucher sur la nomination d'un nouveau chef de gouvernement, devaient trouver quelque chose afin de revenir dans les débats. D'où la fameuse conférence de presse du lundi 5 mai en perspective des « évènements du 18 mai 2019 » dont le clou de l'affaire serait de nommer un deuxième « Juan Guaido » sur le continent américain. Or, celui-ci est un usurpateur du pouvoir au Venezuela. Il a commis un acte de forfaiture le 23 janvier 2019 passible de la prison pour s'être autoproclamé Président même pas de la République Bolivarienne du Venezuela, mais du Venezuela tout court. En clair, ce chef de l'opposition, député et Président du Parlement vénézuélien, est en violation flagrante de la Constitution de son pays.

Or, malgré le soutien actif et l'encouragement sans réserve de la Maison Blanche et la plupart d'autres pays alliés des Etats Unis pour cet acte anticonstitutionnel, Juan Guaido peine à exister même sur le plan intérieur. D'ailleurs, son coup, certainement monté avec l'appui financier, les moyens logistiques et le soutien politique de Washington, s'est soldé par un cuisant échec. La dernière manifestation organisée le samedi 11 mai 2019 dans le pays a été un fiasco total comparativement aux précédentes. Le Président Nicolas Maduro semble tenir les rênes du pouvoir à Caracas sans tenter de faire taire son pire adversaire politique. Un modèle du genre et une exception en Amérique latine. Dans d'autres pays même démocratiques, longtemps ce chef d'opposition aurait été réduit au silence. Soit par un assassinat soit par son embastillement pour crime de haute trahison.



Jean André Victor des Forces de l'Opposition Progressiste (FOP)

Mais, revenons à ceux en Haïti qui pensent l'imiter à Port-au-Prince même s'ils n'ont ni sa légitimité puisqu'il est quand même Président du Parlement ni les moyens de leur politique. Après tout, l'opposition au Venezuela est unie contre le pouvoir, ce qui déjà fait toute la différence par rapport à l'opposition haïtienne qui est multiple. Au Venezuela, il n'existe pas de guerre des chefs pour prendre le pouvoir. Juan Guaido est le patron, point barre ! Peut-on dire autant pour l'opposition en Haïti ? Difficile donc pour elle de vouloir transposer à Port-au-Prince ce qui se passe à Caracas. Même si Jean André Victor et ses « forces » de l'Opposition Progressiste rêvent du pouvoir avec un Président autoproclamé, cela ne marchera pas. Il existe trop d'antagonismes et de rivalité au sein même de cette opposition balkanisée à l'extrême dont chaque leader se voit au sommet de la Pyramide. Tous n'ont qu'un seul but : se mettre à la place de leur ennemi commun, Jovenel Moïse.

D'ailleurs, c'est cette attitude suicidaire qui fait la force du Président haïtien. Alors même qu'il n'a aucun soutien populaire dans le pays à la différence du Président Nicolas Maduro qui lui à l'évidence dispose d'une majorité dans son pays sans compter le Parti chaviste. Et surtout l'armée vénézuélienne qui constitue le dernier rempart à la défense des intérêts du pays et de la révolution initiée par le feu Commandant Hugo Chavez. On l'a vu la semaine dernière avec la tentative du putsch de Juan Guaido. Un coup monté sans aucun doute avec l'accord de Washington. Alors, lorsque les Forces de l'Opposition Progressiste (FOP) envisagent de se lancer dans cette entreprise périlleuse avec cette abracadabrantesque idée de Président autoproclamé, cela a fait sortir de son gong l'ex-Premier ministre Evans Paul (KP). Pour cet ancien chef de l'opposition de la quasi-totalité des gouvernements haïtiens depuis Jean-Claude Duvalier jusqu'à ce qu'il soit devenu chef de gouvernement sous Michel Martelly, il y a forcément un problème dans l'opposition actuelle.

KP est persuadé que l'opposition actuelle aussi bien que les responsables du pouvoir sont définitivement en panne d'idées. Sans prendre de gant, Evans Paul croit que « ce projet est une régression pour la démocratie haïtienne » dans la mesure où cela rentre dans une logique qui n'a rien à voir avec la démocratie. En effet, comment peut-on parler de démocratie lorsqu'on veut faire fi de son principe de base qui est de se présenter devant le peuple pour obtenir ses suffrages ? André Victor a beau parcouru l'histoire jusqu'à remonter à Jules César en l'an 44 av. J.C. et à Napoléon Bonaparte, l'empereur de tous les français, d'ailleurs des figures qui ne sont nullement des modèles de démocratie, pour nous convaincre de sa démarche de Président autoproclamé, sa démonstration historique demeure néanmoins sans fondement. Au contraire, il s'y perd quand il dit que « Haïti figure parmi les pays qui ont reconnu ipso facto le Président autoproclamé du Venezuela, Juan Guaido ». Tout d'abord, ce n'est nullement Haïti qui a reconnu le factieux Juan Guaido.

C'est l'œuvre d'un Président qu'il qualifie de « parjure » que son Parti combat justement pour non respect de la démocratie. En aucune façon l'on ne peut se baser sur un acte illégal pour en accomplir un autre pareil. Pour répondre à Evans Paul qui estime que l'opposition fait fausse route avec son idée saugrenue de Président autoproclamé, Jean André Victor laisse entendre que « ce n'est pas par manque d'inspiration que les FOS ont agi mais plutôt par réalisme politique ». Absurde ! C'est une drôle conception de la réalité politique. S'il fallait obligatoirement copier les mauvais exemples de l'histoire, jamais les peuples du monde ne vivraient dans la paix et la démocratie. Il dit que « l'histoire d'Haïti regorge d'exemples de Présidents autoproclamés ». C'est vrai. Est-ce une raison pour poursuivre dans cette voie ? C'est donner raison justement à KP quand il dit que l'opposition est en panne d'idées. Selon Evans Paul qui pourtant a bien servi le régime de Michel Martelly, « Nous sommes dans un processus d'autodestruction dans le pays. On ne veut pas donner une chance aux valeurs, parce que les gens font montre de méchanceté. C'est peut-être à cause de l'autodestruction qu'on se dirige vers un Président autoproclamé ».

Puisque l'opposition se trouve dans une impasse politique, le seul moyen d'en sortir est de reproduire ce qui est le plus mauvais pour la société et la jeunesse. Sinon, on ne comprend pas pourquoi Jean André Victor cherche à embrouiller la population en citant les cas les plus négatifs de l'histoire universelle et d'Haïti afin de cautionner sa thèse. Faut-il commettre une forfaiture pour corriger les négations de l'histoire ? En citant François Duvalier et même le Précurseur de l'indépendance haïtienne, l'immortel Toussaint Louverture qui serait parvenu au pouvoir selon lui de manière non appropriée. Intellectuellement, c'est malhonnête de la part de l'agronome de prendre en exemple ces cas qui n'ont rien de commun avec son projet de nommer un « Président » à la tête du pays parce que ses partisans n'ont pas suffisamment de courage ni de popularité pour renverser le régime en place. Dans le cas de François Duvalier, le dictateur avait été au prime abord élu lors d'un scrutin organisé en 1957. Il n'y a eu ni coup d'Etat ni auto-proclamation. Ensuite, il avait au moins organisé en 1964 un référendum, certes contesté, pour se faire élire Président à vie.

Concernant Toussaint Louverture, nous pensons que le chef du MOPODH se fourvoie complètement et se perd en conjecture en comparant l'action et l'avènement de ce révolutionnaire au pouvoir, dans le but d'abattre un système esclavagiste cruel, avec la démarche saugrenue des FOP. Toussaint ne s'est pas autoproclamé. Il fut le chef naturel dans un contexte où les esclaves opprimés cherchaient un guide pouvant les mener à la libération et à l'abolition du système esclavagiste. Donc, c'est sans commune mesure qu'il avait pris la tête des révoltés pour les conduire à la victoire. Un objectif qu'il n'a pas pu atteindre complètement de son vivant compte tenu qu'il a été vaincu par ses ennemis. Mais son œuvre fut parachevée par un des ses plus glorieux et braves lieutenants, Jean-Jacques Dessalines, quelques mois plus tard. Or, le projet des Forces de l'Opposition Progressiste qui consiste à installer un Président autoproclamé est, en vérité, un signe de faiblesse. Il n'a aucune chance d'aboutir. Puisqu'il n'aura le soutien de personne à commencer par ses principaux chefs.

Tous les grands hommes politiques de l'histoire cités par Jean André Victor dans son texte de *Le Nouvelliste*, qui, selon lui, s'étaient autoproclamés dictateurs à vie ou Président, avaient au moins le soutien de leurs camarades et de leurs amis. Dans le cas du projet de FOP, difficile de croire que « l'heureux autoproclamé » aura le soutien et l'appui de tous les leaders de cette mouvance pluri-forme. Quand on voit la distance idéologique qui sépare les différentes branches de cette opposition dite radicale, on est en droit de s'interroger sur la réussite de ce projet à contre-courant de la marche du siècle. Dans *Haïti Liberté* de la semaine dernière, on a relevé une opposition radicale à trois branches dont chacune suit sa propre stratégie et son propre itinéraire. Entre le 4 et le 6 mai 2019, l'opposition radicale, en effet, a mené de front trois pistes diamétralement opposées. D'une part, la branche dénommée Secteur Démocratique et Populaire (SDP) était en voyage chez l'Oncle Sam pour faire le point avec les autorités américaines sur la situation politique haïtienne.

La délégation était composée des sénateurs Evalière Beauplan et Nènèl Cassy, de Simon Dieusel Desras, Marjorie Michel, du député Printemps Belizaire et du journaliste Jean Morin. Cette démarche révèle le non sens de cette opposition. Entre-temps, c'est le leader du Parti Pitit Dessalines et membre des Forces de l'Opposition Progressiste qui a pris l'avion pour l'Amérique du Sud à l'invitation de certaines organisations progressistes de l'Uruguay. Enfin, à Port-au-Prince, Jean André Victor a annoncé la création d'un sous groupe au sein des Forces d'Opposition Progressiste, baptisé « Sove Pèp » dont le but n'est autre que le renversement du Président Jovenel Moïse. On est presque certain que toutes ces initiatives n'ont rien de commun entre elles et que chaque groupe opère selon ses propres objectifs, son agenda et son carnet d'adresse. Avec ces trois initiatives au cours de la même semaine, nul n'est besoin d'être « madame soleil » pour deviner que cela sent la division à plein nez. D'où l'intérêt de la question de l'hebdomadaire *Haïti Liberté*, « qui sera l'heureux Guaido haïtien » ?

Intéressant, en effet, de connaître le futur « Gérard Gourgue » puisque Jean André Victor lui-même y a fait allusion sans le nommer quand il écrit « Plus près de nous, il y a quelques années, les Partis de l'opposition avaient choisi un Président autoproclamé en lieu et place du Président soi-disant élu ». En effet, l'opposition des années 2000, célèbre pour sa radicalité envers le Président lavalas Jean-Bertrand Aristide et connu sous les noms de « Convergence démocratique » ensuite de « Groupe des 184 » avait désigné à Pont Morin maitre Gérard Gourgue « Président » de la République le 7 février 2001 en lieu et place du Président légitime et constitutionnel Jean-Bertrand Aristide. Un gag qui avait fait rire à l'époque toute Haïti. Là au moins le professeur avait eu le soutien de toute l'opposition qui était moins fractionnée que celle d'aujourd'hui. Enfin, la seule question qu'on peut se poser dans cette affaire de Président autoproclamé le 18 mai prochain, c'est quel rôle jouera l'ancien sénateur du Nord et membre de FOP, Jean-Charles Moïse ? Lui qui est un grand partisan de la République bolivarienne du Venezuela et qui se fait défenseur en Haïti du Président légitime de ce pays, Nicolas Maduro. Jean-Charles Moïse cautionnera-t-il cette infamie de prise de pouvoir sans passer par les urnes ? On attend la réponse du chef du Parti Pitit Dessalines pour se rassurer ou s'étonner.


La « Convergence démocratique » avait désigné à Pont Morin maitre Gérard Gourgue « Président » de la République le 7 février 2001 en lieu et place du Président légitime et constitutionnel Jean-Bertrand Aristide

C.C

Jean André Victor and His Self-proclaimed President

by Catherine Charlemagne

We imagine that many people read and reread agronomist Jean André Victor's text entitled "What is a self-proclaimed President?" published in the newspaper *Le Nouvelliste* of Wed., May 8, 2019. It was a presentation of the radical opposition's intention to name a self-appointed President to replace current head of state Jovenel Moïse in the National Palace on Sat., May 18, Haitian Flag Day. Although absurd, this curious idea has still provoked a bit of debate and controversy in the Haitian political milieu and press.

It all began, in fact, on Mon., May 5, 2019 during a press conference in which Jean André Victor, the leader of MOPODH (The Haitian Patriotic Dessalinien Movement), unveiled his project to create a People's Parliament and appoint a new President of Haiti. We presume that this body's "parliamentarians" will also be self-elected. Although this announcement made many of the journalists present laugh, it was received as a very bad joke by the political class, even by some opposition members who described Victor's announcement as a political aberration.

It must be said that for some time now, the Haitian opposition, in particular the so-called radical opposition, has been losing ground in terms of innovative ideas to revive the mobilization against President Jovenel Moïse. Stalled since the stinging defeat of the latest popular uprising in April against the Tèt Kale power (PHTK), members of this opposition branch have had the idea to create a new small group inside this so-called radical opposition, called the Progressive Opposition Forces (FOP). This sort of a sub-brand, or sub-product, is not of much use to the other opposition branch called the Democratic and Popular Sector (SDP) of André Michel, Marjorie Michel, and Nènèl Cassy.

In truth, nobody has taken too seriously this opposition current



Will Moïse Jean-Charles support fellow FOP member Jean André Victor's idea of a self-proclaimed president?

pompously called "Forces," which is in fact an empty shell lacking much usefulness in the fight against Jovenel Moïse, who is more concerned about the ratification and installation of his new Prime Minister and ministerial cabinet. Totally silent of late, whether on the ground or in the press, the radical opposition leaders who did not take part in the negotiations leading to the appointment of the new prime minister were looking for something to get back into the headlines. Hence May 5th's famous press conference announcing the



Agronomist Jean André Victor of MOPODH and FOP has proposed the absurd idea of a self-proclaimed president

"events of May 18, 2019," the highlight of which would be to name a second "Juan Guaido" on the American continent. The latter has tried to usurp power from President Nicolas Maduro in Venezuela. He committed treason on Jan. 23, 2019, punishable by imprisonment, for self-proclaiming himself President not even of the Bolivarian Republic of Venezuela, but of Venezuela. Clearly, this opposition leader, deputy, and speaker of the Venezuelan National Assembly is flagrantly violating his country's Constitution.

Yet, despite the active support and unreserved encouragement of the White House and most other U.S. allies for this unconstitutional act, Juan Guaido is struggling to exist even domestically. Moreover, his coup, obviously mounted with Washington's financial, logistical and political support, ended in a bitter failure. Guaido's latest event, held on Sat., May 11, 2019, was a total fiasco, even in comparison to his previous failures. President Nicolas Maduro seems to hold the reins of power in Caracas without trying to silence his worst political opponent. He is presenting a model and an exception for Latin America. In other countries, even democratic ones, this opposition leader would have long ago been silenced, either by assassination or by imprisonment for the crime of high treason.

But, back to those in Haiti who want to imitate him in Port-au-Prince even if they have no the means to carry out their project nor legitimacy, since, after all, Guaido is the National Assembly's president. Furthermore, the Venezuelan opposition is united against Maduro, which already makes all the difference compared to the Haitian opposition, which is splintered. In Venezuela, there is no war among leaders to take power. Juan Guaido is the boss, period. Can we say as much for Haiti's opposition? So it is difficult for this opposition to want to transpose to Port-au-Prince what happens in Caracas. Even if Jean André Victor and his "forces" of the progressive opposition dream of power with a self-proclaimed president, it will not work. There is too much antagonism and rivalry within this extremely balkanized opposition in which every leader only sees at the top of the pyramid. They all have only one goal: to put themselves in the place of their common enemy, Jovenel Moïse.

Moreover, it is this suicidal attitude that is the strength of the Haitian president. Jovenel Moïse has no popular support in the country unlike President Nicolas Maduro, who obviously has a majority in his country in support of his Chavista Party, and especially the Venezuelan army, which is the ultimate defender of Venezuela's interests and the revolution initiated by the late Commander Hugo Chavez. We saw last week the dismal failure of Juan Guaido's attempted coup, which clearly had Washington's full support. So, when the Progressive Opposition Forces (FOP) is planning to embark on this perilous venture with this hilarious idea of a self-proclaimed President, it elicited a reaction from former Prime Minister Evans Paul (K-Plim). For this former opposition leader against almost all Haitian governments since Jean-Claude Duvalier until he became prime minister of President Michel Martelly, there is definitely a problem in the current opposition.

K-Plim is convinced that the opposition, as well as those in power, are definitely out of ideas. Speaking bluntly, Evans Paul believes that "this project is a regression for Haitian democracy" insofar as it fits into a logic that has nothing to do with democracy. Indeed, how can one speak of democracy when one wants to ignore its basic principle of standing before the people to obtain their votes? Jean André Victor evoked the examples of Julius Caesar in the year 44 BC and the French emperor Napoleon Bonaparte, historical figures who are not models of democracy, to convince us of the justice of his idea of a self-proclaimed President, but his historical presentation was nonetheless without merit. On the contrary, he defeats himself when he states that "Haiti is among the countries that have ipso facto recognized the self-proclaimed President of Venezuela, Juan Guaido."

First of all, it is in no way



Former Prime Minister Evans Paul (K-Plim) called the idea of a self-proclaimed president "a regression for Haitian democracy," although he supported the idea in 2001

"Haiti" that recognizes Juan Guaido's fake presidency. That is only the position of a President whom Victor calls "a renegade," whom Victor's party fights precisely for non-respect of democracy. In no way can one rely on an illegal act to accomplish another illegal act. Responding to Evans Paul, Jean André Victor suggests that "it is not for lack of inspiration that the FOP acted but rather out of political realism."

How absurd! That's a funny conception of political reality. If it were necessary to copy history's bad examples, the world's peoples would never live in peace and democracy. He says that "Haiti's history is full of examples of self-proclaimed Presidents." It is true. Is this a reason to continue in this way? This is exactly why K-Plim says that the opposition is out of ideas. According to Evans Paul, "we are seeing a process of self-destruction in the country. We do not want to give a chance to values, because people are exhibiting cruelty. It may be because of this self-destruction that we are headed for a self-proclaimed President."

Since the opposition is in



Juan Guaido, Venezuela's self-proclaimed president, has been unable to displace elected President Nicolas Maduro, despite massive support from Washington

a political stalemate, the only way out is to reproduce what is worst for society and the youth. Otherwise, we do not understand why Jean André Victor seeks to confuse the population by citing the most negative cases of world history, and that of Haiti, to prove his thesis. Should we commit a crime to correct the crimes of history? He quoted François Duvalier and even the Precursor of Haitian independence, the immortal Toussaint Louverture, who, according to Victor, supposedly came to power inappropriately. Intellectually, it is dishonest on the part of the agronomist to take as an example those cases that have nothing in common with his plan to appoint a "President" at the head of the country because his supporters do not have enough courage nor popularity to overthrow the regime in place. In the case of François Duvalier, the dictator was first elected in 1957. There was no coup d'etat or self-proclamation. Then he had at least organized a 1964 referendum (disputed, of course) to be elected President for Life.

Concerning Toussaint Louverture, we think that the MOPODH leader is completely confused by comparing this revolutionary's rise to power, in order to bring down the cruel system of slavery, with the absurd step of the FOP. Toussaint did not proclaim himself. He was the natural leader in a context where oppressed slaves sought a guide that could lead them to liberation and abolish the slave system. So, it is natural that he took the lead of the rebels to lead them to victory. It was a goal he could not reach completely during his lifetime given that he was defeated by his enemies. But his work was completed by one of his most glorious and brave lieutenants, Jean-Jacques Dessalines, a few months later. But the Progressive Opposition Forces' project of installing a self-proclaimed President is, in truth, a sign of weakness. He has no chance of succeeding, since he will have no support from anyone, starting with the opposition's main leaders.

All the great politicians of history quoted by Jean André Victor in his text of *Le Nouvelliste*, who, according to him, had proclaimed themselves dictators for life or President, had at least the support of their comrades and their friends. In the case of the FOP project, it is hard to believe that "the happy self-proclaimed" president will have the support of all the leaders of this multifaceted movement. When one sees the ideological distance that separates the different branches of this so-called radical opposition, one is entitled to question the success of this project. The *Haiti Liberté* lead story last week explained that the opposition was split in three branches, each following its own strategy. Between May 4 and 6, 2019, the opposition, in fact, led three diametrically opposed tracks. On one hand, the branch called the Democratic and Popular Sector (SDP) was traveling in the U.S. to curry favor with and get a read from U.S. authorities on the Haitian political situation. The delegation was made up of Senators Evalière Beauplan and Nènèl Cassy, Simon Dieusel Desras, Marjorie Michel, Printemps Belizaire, and the journalist Jean Morin.

Meanwhile, Moïse Jean-Charles, the leader of the Pitit Dessalines party and a FOP member, flew to South America at the invitation of some progressive organizations in Uruguay.

Finally, in Port-au-Prince, Jean Andre Victor announced the creation of a FOP sub-group called "*Sove Pèp*" (Save the People), whose purpose is none other than to overthrow President Jovenel Moïse with his self-proclaimed president. We are almost certain that all these initiatives



Jovenel Moïse has no popular support, but the opposition's divisions and lack of ideas allows him to remain in power

have nothing in common and that each group operates according to its own objectives, agenda, and address book. With these three initiatives in the same week, no one needs to guess if there is full-blown division. Hence, the question posed in the title of *Haiti Liberté's* lead story was: "*who will be the Haitian Guaido?*"

Interesting, indeed, to know who would be the future "Gérard Gourgue," since Jean André Victor himself referred to this tragi-comic character without naming him when he wrote: "Closer to us, a few years ago, the opposition parties had chosen a self-appointed President in place of the so-called elected President ." (K-Plim, by the way, supported that "regression"). Indeed, the opposition of the 2000s, famous for its implacable hostility towards the Lavalas president Jean-Bertrand Aristide and known under the names of "Democratic Convergence" then the "Group of 184" had designated in Pont Morin lawyer Gérard Gourgue "President" of the Republic on Feb. 7, 2001 in place of the legitimate and constitutional President Jean-Bertrand Aristide. It was a stunt that made all of Haiti laugh at the time. Then, at least, professor Gourgue had the support of all the opposition, which was less split than today.

The last question to ask concerning this self-proclaimed President of May 18: what role will the former North senator and FOP member, Moïse Jean-Charles, play? He is a great supporter of the Bolivarian Republic of Venezuela and defends in Haiti Venezuela's legitimate President, Nicolas Maduro. Will Moïse Jean-Charles condone this infamy of taking power without going through the polls or a genuine revolution, as in 1804? We are waiting for the answer of the Pitit Dessalines leader to either reassure or surprise us.

Joyeuse Fête d

Dr. M. Menard
Doctor of Naturopathy
Certified Natural Health Professional Holistic Health Coach
917.549.1875
www.mynsp.com/menard

Le docteur de la Communauté Haïtienne à New York



Dr. Kesler Dalmacy
1671 New York Ave.
Brooklyn, New York 11226
Tel: 718-434-5345

FLATLANDS PHARMACY
9002 Flatlands Avenue
Brooklyn, NY 11236
(718) 975-8200

New Bonny's Tailor Shop
2720 Farragut Road
Brooklyn, NY 11210
Francis 347.471.3328,
Denys 929.245.9140,
Robert 347.631.3129,
Julien 347.304.4617.

Multiple Service Solutions
Fritz Cherubin
1374 Flatbush Avenue
Brooklyn, NY 11210
718-421-6787

JJ's Fritaille
Griot • Tassot • Cabrit • Acra
4021 Glenwood Road
(corner of Albany Ave.)
Brooklyn, NY 11210
347.636.2850

Guarino Funeral Home



9222 Flatlands Ave
Brooklyn, NY 11236
718-257-2890

AUTO TECH DRIVING SCHOOL
Driving Lessons * 5 Hr. Class * Road Test Scheduling * Car for Road Test
1776 Nostrand Avenue, Brooklyn, NY 11226
718.859.2200 • 646.377.8294
www.atechdrivingschool.com

DR. PIERRE MICHAEL SMITH, DMD & DR. EDWIN SMITH
Family Dentistry
16125 NE 18th Avenue
North Miami Beach, FL 33162
305.949.2766

Dieuveille Accounting & Tax Services
209 NE 95th St., Suite #4,
Miami Shores, FL 33138
786-419-3049

Will Cargo Service
Shipping
4521 Church Ave.,
Brooklyn, NY 11203
347-219-1369
Ask for Willo

HAUP
Haitian-Americans United for Progress, Inc.
Immigration
• Legal Services • Translations
• Information/Referrals • Adult Education
• Special Needs Services
• Family Support Services
• Counseling on Domestic Violence
• Civic and Citizenship Classes
1760 Nostrand Avenue
(between Clarendon & Ave. D)
Brooklyn, NY 11226
718.233.1186
www.haupinc.org

Global Paralegal Services
Jean F. Joseph
• Immigration Services
• Divorce • Bankruptcy
• Translations
• Income Tax Preparation
• All Legal Forms & Resumés
2809 Church Ave., Suite 7, Brooklyn, NY 11226
718.282.8986 office
347.261.4703 cell

COLIMON
EXPRESS SERVICES
30 NE 54th Street
Miami, FL 33137
305-754-0232

MIZIK DEPOT
Bazile Jean-Berthol
13170 N.W. 7th Avenue
Miami, Fl 33168
786-285-2313

PHARMACIE DU PEUPLE
3001 Clarendon Road
Brooklyn, NY 11226
718-941-1013

EKONO INSURANCE
Gasner Anilus
11626 NE 2nd Avenue Miami, FL 33161
305-757-6767

Bon Bagay Tax Specialist
Pierre L. Michel
1229 Flatbush Avenue
(between Newkirk & Ave. D)
Brooklyn, NY 11226
718.484.0865
347.432.0639





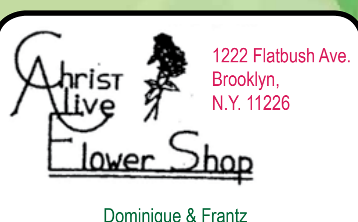


Crowing Rooster Arts
VIDEOS, CDS, DVDS
100 Lafayette Street, New York, NY 10013
212-334-6260



BG CAFE CREOLE
Restaurant & Bakery
Edline
1366 Flatbush Avenue
Brooklyn, NY 11210
718.434.1366

Dr. Joel H. Poliard
5000 NE 2nd Ave
Miami, FL 33137
305-751-1105



1222 Flatbush Ave.
Brooklyn,
N.Y. 11226
Dominique & Frantz
718-940-0075

Ovi's Place
Specializing in Grilled Chicken & Salads
2925 Avenue H
Brooklyn, NY 11210
(718) 421-1640

Baker's Treats
Patties • Bread • Cakes • Pain Patate
1625 Nostrand Ave., B'klyn, NY
718.826.2253

GREAT LEGACY AUTO SCHOOL
8402 Flatlands Avenue
Brooklyn, NY 11236
Danny & Martine Dorestil
718-676-4514
718-942-4242

Virgile's
Tuxedo & Bridal Shop
Rent & Sales
for all Occasions
13749 NW 7th Ave.,
North Miami, FL 33168.
305-757-4822
701 N.E. 13th Street,
Fort Lauderdale,
FL 33304
954-760-4142

J. ANTHONY ARCHER, ND, CNHP
950 Nostrand Ave.,
B'klyn, NY 11225
718-771-2719
www.naturalhealthfirst.com
Email: archer@mynsp.com

Elie & Associates Tax & Multiservice
9822 NE 2nd Ave., 2nd Flr.,
Suite 3, Miami Shores, FL 33138
305-758-2008
786-487-9131
Cell: 305-762-2757

Chaco Shipping
Fedex • DHL • UPS • AmeriJet
Laptop/Desktop Computer Repair
NoPin • CallDirek • Digicel • Star Pinless.
Income Tax
2916 Clarendon Road
Brooklyn, NY 11226
718-282-9372

Bethel Christian Church
(Disciples of Christ, Inc.)
Jerome Hérold, Founder & Pastor
1098 Flatbush Avenue,
Brooklyn, NY 11226
718.909.5288
La Voix de Bethel, 24/7, 712.770.9572.
www.bethelchristianny.org

MORE MNN EVER ORE.
of New York better than he story just got bigger. Community Channel: We specifically for MNN to tell their stories. Love ories, action stories, BIG HD on Time Warner Cable iggest New York stories our life.
FIED VOICES
NER CABLE EL 1993
HD NN
OWIDE ON MNN.ORG

INTEGRATED TECHNOLOGY CENTER IMMIGRATION & TAX SERVICES


Fast Refunds · Green Card · Notary Public
1229 Flatbush Avenue.
646-340-2561
917-517-4216 cell

HCC
HAITIAN CENTERS COUNCIL, INC.
HAITIAN CENTERS COUNCIL
FREE Fitness classes, cooking demo, health education
FREE Metro Card for HIV Testing
Payless for translations: French & Creole
No Food, No Problem/Find if you qualify for Food Stamps
Haitian-American Community Coalition
3807 Church Avenue,
Brooklyn, NY 11203
718.940.2200

Frantz Boisson, EA
Licensed: US Treasury Dept.
TAX SERVICES
Individual, Self-employed, Corporations, Estates, Payroll, Sales Tax
IRS REPRESENTATION
Audits, Back taxes, Levies, Innocent Spouse, OIC
3415 Avenue I
Brooklyn, NY
718-462-2085
646-249-5204

LE BIZARRE
ROSIAS-JEAN-CLAUDE
"PLAY-BOY"
HAUTE COUTURE
We Offer Special Late Night Emergency Service
EXPERT TAILORING & ALTERATIONS
BRAIN www.Rosias-Rosias.com
4024B Glenwood Rd.
(Corner of Albany Ave.)
Brooklyn, New York
Bus Phone 718 434 1694
Cell 347 351 9883
Home 718 241 2858

WITH DEEP LOVE AND APPRECIATION TO MY MOTHER,
Fernande Scott Hermantin

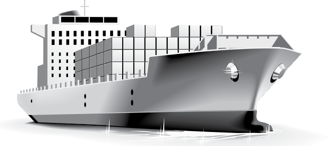
Rapid Immigration & Tax Services
13049 W. Dixie Highway
North Miami, FL 33161
305-895-3288 off
786-306-3767 cell

Ben Photo Express
54 Multiservices
Merus Benoît
166 NE 54th Street, Miami, FL 33137
786-274-6086
786-273-2430 cell
benphotob@hotmail.com

LA DIFFERENCE AUTO SCHOOL
LEARN TO DRIVE

La Différence Auto School
836 Rogers Avenue
(between Church Avenue & Erasmus Street)
Brooklyn, NY 11226
Manager: Ernst Sevère
Tel: 718-693-2817
Cell: 917-407-8201


Director: Florence Comeau
Interlink Translation Services
* Translations * Interpreters
* Immigration Services * Resumé
* Fax Send & Receive * Much more.
English • French • Kreyòl • Spanish
Tel: 718-363-1585
899 Franklin Avenue,
Brooklyn, NY 11225

JETCO Shipping

Etienne Victorin
963 Rogers Avenue
Brooklyn, NY 11226
Office: 718.856.2500
Cell: 347.998.7112

Grenadier Books
Pour vos cadeaux pour votre mère
Livres • CDs • DVDs • T-Shirts • Parfums • CallDirek

1583 Albany Ave., B'klyn, NY
718-421-0162

Assange n'est pas journaliste, si les journalistes sont des propagandistes lèche-bottes de la classe dirigeante !

Par Ann Garrison

Des journalistes de haut niveau se sont demandés si Julian Assange était vraiment l'un d'entre eux. Si "journaliste" signifie "propagandiste lèche-cul de la classe dirigeante", alors il ne l'est certainement pas.

Cependant, si l'on s'en tient aux définitions plus courantes et moins restrictives, quiconque compile et transmet de l'information à un public consentant est un journaliste. Certains sont bons, la plupart sont horribles, voire méchants, mais Julian Assange est historique. Dire qu'il n'est pas journaliste, c'est comme dire que Darwin n'était pas biologiste, qu'Einstein n'était pas physicien, que LeBron James ne sait pas jouer au basket et, en passant, que Galilée avait tort. La terre est plate après tout et nous sommes le centre de l'univers.

Assange est un génie qui aurait pu rejoindre le club des milliardaires de la technologie, mais il a préféré observer l'injustice globale avec l'esprit d'un analyste système, pour fonder Wikileaks et le mouvement de transparence. Ils ont fait savoir aux entreprises et au gouvernement, y compris au Pentagone, au FBI, à la CIA et à tous les autres organismes de renseignement qu'ils ne pouvaient plus compter sur le secret pour fonctionner. Des scandales d'État et des scandales d'entreprises avaient déjà été révélés dans le passé, mais il n'y avait jamais rien eu de tel que Wikileaks. Ils garantissaient l'anonymat des sources si elles utilisaient leur technologie de boîte de dépôt sécurisée, et ils n'ont jamais révélé une source.

Wikileals a publié plus de 10 millions de documents et n'a jamais eu à en retirer un seul. Son infrastructure technique décentralisée le protège des cyber-armes de l'État sécuritaire, ce qui terrorise Mike Pompeo et son entourage d'espions, d'assassins et de voleurs sans frontières, aux psychismes tordus. Si un mouvement mondial peut libérer Julian Assange, alors que toute la force de l'État de sécurité nationale veut lui mettre la main dessus, cela changera la donne, peut-être de manière aussi historique que Wikileaks.

D'autre part, poursuivre et condamner Assange pour le crime de possession et de publication de matériel classifié établirait un précédent pour condamner tout journaliste, média ou citoyen qui publie, republie, cite, ou même twitte du matériel classifié. Il y a une liste de plus en plus longue de documents Wikileaks classifiés pour lesquels je pourrais aller en prison pour les avoir cités, même si ces publications là n'ont pas autant marqué les esprits que la vidéo Meurtre Collatéral de soldats américains tirant sur des civils irakiens depuis un hélicoptère Apache comme s'ils jouaient à des jeux vidéo.

L'un de ces documents est "L'ÉTHNICITÉ AU RWANDA - - - QUI gouverne le pays ?" Il s'agit d'un câble émis du Rwanda le 5 juillet 2008. L'expéditeur n'est pas identifié, seulement le lieu d'expédition à Kigali, la capitale du Rwanda. Il aurait pu être écrit et envoyé par l'un des nombreux responsables américains : l'ambassadeur des États-Unis, un membre de son personnel, et/ou un certain nombre de membres de la CIA, de la DIA ou d'autres fantômes dans la région. Le destinataire est le Département d'État américain, sans nom précis.

Celui qui l'a écrit a décrit le Rwanda comme un État d'apartheid dirigé exclusivement par une élite ethnique tutsie dirigée par le président rwandais Paul Kagame. Surtout une élite tutsie anglophone qui a grandi en Ouganda et s'est jointe à Kagame pour envahir le Rwanda depuis l'Ouganda le 1er octobre 1990. Les quatre-vingt-dix jours connus sous le nom de génocide rwandais n'ont pas été un bain de sang isolé, mais la fin d'une guerre de quatre ans qui a commencé à cette date. Pendant cette guerre, l'armée de Kagame a massacré des civils hutus sur une échelle équivalente ou supérieure à celle des massacres tutsis représentés dans le film Hotel Rwanda.



Julian Assange


Le président rwandais Paul Kagame

La réconciliation ethnique est l'un des mensonges les plus éhontés sur le Rwanda. Pendant des années, on nous a dit que le président Kagame était le sauveur du Rwanda, qu'il est sorti de nulle part pour arrêter le génocide et qu'il a mis fin à la longue histoire de rivalités entre hutus et tutsis. Ce câble diplomatique américain en provenance de Kigali renverse le mythe de la réconciliation, et le département d'État américain, y compris ses hauts responsables, le savent. Ils ont promu le mensonge et fait l'éloge du président criminel depuis 25 ans. Les élites américaines l'ont mis au pouvoir, et c'est leur homme en Afrique. Il aide à garantir l'accès à des milliers de milliards de dollars de richesses minérales stratégiques et critiques en République Démocratique du Congo à un coût humain ahurissant. Dans le même temps, 38% des enfants rwandais, dont une majorité de Hutus, souffrent de retard de croissance dû à la malnutrition.

L'apartheid ethnique brutal du Rwanda pourrait mener à un autre bain de sang, et si c'est le cas, il y aura du sang partout sur les mains des officiels américains et des mains des élites. Ils le savent, et ils l'ont appuyé et exploité au cours des 25 dernières années.

Les fichiers de renseignements Stratfor

En février 2012, Wikileaks a commencé à publier les Global Intelligence Files, 5 millions de courriels provenant de Stratfor, une entreprise de renseignement privée basée au Texas.

Dans l'introduction, Wikileaks écrit que les courriers " révèlent les rouages internes d'une entreprise qui fait figure d'éditeur de renseignements, mais qui fournit des services de renseignements confidentiels à de grandes entreprises telles que Dow Chemical Company, Lockheed Martin, Northrop Grumman, Raytheon et des agences gouvernementales, dont le ministère américain de la Sécurité intérieure, les marines américains et la Defence Intelligence Agency. Les courriels montrent le réseau d'informateurs de Stratfor, la structure de paiement, les techniques de blanchiment de paiements et les méthodes psychologiques. Par exemple : "....le contrôle signifie le contrôle financier, sexuel ou psychologique. - Le PDG George Friedman à l'analyste de Stratfor Reva Bhalla le 6 décembre 2011."

Il y a des e-mails sur la façon dont Stratfor a corrompu la presse de Reuters jusqu'au Kiev Post. Il y a un courriel dans lequel le fondateur et PDG de Stratfor dit qu'il aimerait assassiner Julian Assange.

Il y en a un autre, également écrit par un cadre de Stratfor, qui dit qu'il y a un acte d'accusation secret contre Assange devant une cour fédérale en Virginie. Nous le savons tous maintenant, mais c'était en février 2012.

Il y a beaucoup d'autres choses à propos de ce que Stratfor aimerait faire à Assange, mais il y en a une sur la façon d'exploiter un espion israélien fournissant des informations sur la condition médicale du président vénézuélien Hugo Chavez en 2011.

Il y a une autre subdivision de Stratfor appelée StratCap, dont le but est d'utiliser l'information et l'analyse de Stratfor pour négocier une gamme d'instruments financiers mondiaux, notamment des obligations d'État, des devises, etc. On dit qu'en 2011, un cadre de Goldman Sachs a investi plus de 4 millions de dollars dans cette arnaque et a rejoint le conseil d'administration de Stratfor.

Il y en a aussi un au sujet des passerelles entre Stratfor et les bureaux du gouvernement. Le vice-président du renseignement de Stratfor, Fred Burton, était auparavant un agent spécial du Service de sécurité diplomatique du département d'État américain et était leur chef adjoint de la division antiterroriste.

Il y en a un document qui m'intéresse particulièrement : "Re : DISCUSSION - RWANDA/AFRIQUE DU SUD — Les Rwandais sont de putains de tueurs froids", qui décrit les exploits des escadrons d'assassinats du président Kagame en Europe et en Afrique. Comme je suis sur leur piste depuis dix ans, je connais plus de détails qu'il n'y en a dans le document, alors j'ai écrit un article sous le même titre "Services de renseignement US : Les Rwandais sont de putains de tueurs froids."

Aussi froids que soient ces tueurs rwandais, ils ne pourraient être plus froids que ceux qui essaient de mettre la main sur Assange. Ils veulent se venger de son corps et de son esprit, peut-être même endommager son cerveau surdimensionné, et faire de lui un exemple pour tous.

Il faut tout faire pour les arrêter.

Black Agenda Report 8 mai 2019
Traduction VD le Grand Soir 10 mai 2019

Laissez tirer les tireurs…

Par André Charlier


Un gouvernement responsable n'aurait-il pas interdit AR-15, bump stocks, et confisqué tous ceux en circulation?

Il y a actuellement, aux Etats-Unis, 300 millions d'armes à feu en circulation. Ce qui fait *grosso modo* un "gun" par Américain (hommes, femmes et enfants compris, vu qu'il y a environ 320 millions d'habitants dans le pays). Et les armes à feu sont pratiquement en vente libre un peu partout. Si vous ne pouvez pas en acheter une à New York, allez faire un petit tour en Floride, et vous reviendrez avec assez de quincaillerie pour exterminer votre quartier, si tel est votre bon plaisir…

A peine arrivé à New York City, fin mars 1978, j'appris une histoire que je n'ai jamais oubliée: une jeune dame travaillait comme secrétaire d'un dentiste. Comme cela arrive souvent, elle était devenue sa petite amie. Tout allait donc pour le mieux dans le meilleur des mondes…

Mais un week-end, elle apprit, je ne sais plus comment, que l'homme de sa vie allait se marier, et pas avec elle! Vous me direz ce que vous voulez, ce ne sont pas des coups à faire à une amoureuse…

Quoi qu'il en soit, le lundi matin, elle se présenta normalement à son job, et attendit son patron. Lorsque celui-ci se pointa, elle lui fit cadeau de tout le chargeur du pistolet qu'elle avait pris soin de cacher dans son sac à main. Inutile d'ajouter que l'amant perfide fut incontinent *terminated with extrême préjudice,* selon la jolie expression des spooks de la CIA: expédié dans un monde prétendument meilleur…

En France ou dans un autre pays européen, elle aurait traité le traître de tous les noms, lui aurait jeté à la tête le téléphone, la machine à écrire, peut-être un classeur, et serait partie en claquant la porte. Personne n'aurait rejoint l'Orient Eternel. Ici, l'arracheur de molaires fut transformé en passoire. Il l'avait sans doute mérité, mais la secrétaire au sang un peu trop chaud écopa de vingt ans de prison. C'était payer cher un coup de colère!

Tout cela pour dire que dans ce pays où les instruments de meurtre sont à la portée de tout le monde, une simple querelle qui aurait pu seulement se solder par un échange d'injures, ou au pire le traditionnel coup de poing sur la gueule, peut provoquer un assassinat. Pas étonnant donc que bon an, mal an, il y ait quarante mille victimes d'armes à feu aux USA.

Et la danse continue…

Il y a quelques années, j'avais lu qu'on avait trouvé dans la cave d'un original plus de deux tonnes d'armes de guerre: des fusils, plusieurs mitrailleuses, des munitions, et même (tenez-vous bien) un canon antichar de 37mm!!! Ce dernier outil est une arme de guerre destinée à percer un trou dans la carapace d'acier d'un tank, et à mettre le feu à l'intérieur. Même si ce collectionneur planifiait de se débarrasser de sa belle-mère, il n'avait nul besoin d'un tel équipement. Dans la même veine, l'année dernière, une compagnie proposait, en vente libre, des lance-flammes. Cette arme est en fait un réservoir d'essence (on dit gasoline chez nous) muni d'une pompe et d'un système d'allumage, qui permet de projeter un jet d'essence enflammée à environ vingt mètres. En guerre, on s'en sert pour brûler vifs des ennemis abrités dans un retranchement quelconque, sur lesquels on ne peut pas tirer. L'effet est particulièrement horrible, si horrible qu'il est souvent arrivé qu'un soldat fait prisonnier porteur d'un lance-flammes soit fusillé sans autre forme de procès, sur les lieux de sa capture. Quel besoin a un citoyen ordinaire de cette horreur?

Parlons maintenant de l'AR-15, qui a été utilisé dans plusieurs massacres récents. Ce fusil est une modification *à usage civil* du fusil habituel des soldats de l'US Army, le M-16. Entre nous soit dit, est-il normal de mettre une arme de guerre, même modifiée, entre les mains de simples citoyens? Cela me semble une idée de psychopathe. Le M-16 est un fusil-mitrailleur qui peut tirer par rafales. Il est précis jusqu'à 400 mètres, et est conçu, comme la Kalachnikov russe ou le Galil israélien, pour tuer le plus de gens possible en un minimum de temps. La modification pour en faire une arme "civile" a consisté à le rendre incapable de tirer par rafales. Il tire donc un coup chaque fois qu'on presse la gâchette. Mais… car il y a un mais, et pas n'importe lequel: lorsqu'on y adapte un petit appareil bon marché, qu'on appelle ici *bump stock,* il revient à ses anciennes amours, et vous avez affaire de nouveau à un fusil-mitrailleur. C'est avec trois AR-15 munis de *bump stocks* que le tireur fou de Las Vegas a tué

suite à la page(19)

Roque Dalton : poète, révolutionnaire et martyr salvadorien

Par Frantz Latour

« Quels que soient sa qualité, son niveau, sa finesse, sa capacité créatrice, son succès, le poète, pour la bourgeoisie, ne peut qu'être : serviteur, bouffon, ou ennemi »

Roque Dalton García

Roque Dalton García est né le 14 mai 1935, à San Salvador, au Salvador, dans une société affligée de profondes divisions de classe. Il atteint sa majorité sur un fond de lutte et de répression, tandis que les peuples autochtones Kakawira, Pipil et Lenca savaient comment s'organiser pour la libération de leurs terres, pour retrouver leur mode de vie avant la colonisation. Inspirées par la révolution soviétique de 1917, les idées communistes avaient également déjà pris racine dans le paysage rural et urbain du Salvador.

Pour la petite oligarchie salvadorienne, les indigènes et les communistes étaient synonymes de sédition, qui s'opposaient à leur monopole de la terre et du pouvoir. En 1932, pendant six jours, l'armée balaya la campagne, exterminant la paysannerie organisée, lynchant les chefs indigènes, tels que José Feliciano Ama.

Dans sa biographie de Miguel Mármol, un éminent dirigeant communiste du soulèvement paysan salvadorien de 1932, Dalton offrira en 1972, dans cet ouvrage historique, une puissante et claire image de la vie des paysans et des travailleurs en Amérique centrale, de leurs souffrances, de leurs espoirs et de leurs luttes. Il y décrivait aussi la croissance et le développement du mouvement ouvrier et du parti communiste à El Salvador et au Guatemala.

Dans le contexte d'une société profondément injuste, Roque est diplômé de *l'Externado San José*, une école jésuite exclusivement pour



Roque Dalton : poète, révolutionnaire authentique et martyr salvadorien

garçons à San Salvador. En 1953, sa famille l'envoie à Santiago du Chili étudier le droit à l'Université du Chili. Étudiant, il a assisté à des conférences en compagnie de l'artiste mexicain Diego Rivera et a noué des relations étroites avec le mouvement de gauche, ce qui l'a amené à développer un intérêt pour le socialisme.

À son retour dans son pays, il est accepté à la faculté de droit de l'Université d'El Salvador (UES). En 1955, il fonde avec le poète guatémaltèque Otto René Castillo le *Círculo Literario Universitario*, qui publie certaines des figures littéraires les plus connues d'Amérique centrale. Dalton frissonnait à observer les profondes inégalités sociales qui frappaient son pays, où à peine 14 familles, soit 2% de la population possédaient 60% des terres et des richesses et dominaient la vie économique et politique du pays.

En 1957, il fait partie d'une délégation d'étudiants salvadoriens qui s'est rendue en Union soviétique pour participer au Festival international de la jeunesse auquel participaient Carlos Fonseca, fondateur de l'Armée sandiniste de libération nationale, le poète argentin Juan Gelman et le poète turc Nazim Hikmet.

En 1959, la révolution cubaine ébranle l'Amérique latine et le monde entier. La bourgeoisie latino-américaine, complice du pillage impérialiste, voit de très mauvais œil Cuba servir de base d'inspiration et de lancement à divers mouvements littéraires et politiques. Ainsi, Casa de Las Américas invita Dalton à présenter sa poésie à La Havane, lors d'une conférence d'écrivains latino-américains exilés de gauche. Cuba, territoire libéré des Amériques, devint le quartier général de Dalton et des révolutionnaires de l'hémisphère qui faisaient partie de «*la generación comprometida*», la génération engagée, celle qui consacrait ses talents à la lutte pour une société socialiste juste.

Selon Boris Campos du journal La Riposte: « Roque Dalton, auteur infatigable, consacrait ses quelques moments de répit à la poésie. À la différence des vers de Pablo Neruda – qu'il admirait, cependant – son langage était celui du peuple. Les expressions populaires sont intimement liées à sa poésie. Un autre trait caractéristique de la poésie de Dalton est l'humour. Le recours au rire, à la dérision, aux jeux de mots, qu'il manipulait à merveille, l'a rendu très populaire : il passait pour « l'homme qui fait rire les pierres ».

Il fut emprisonné en 1960 et condamné à mort, mais sauvé de l'exécution par un coup d'État contre le président José María Lemus survenu la veille de la date d'exécution prévue. À nouveau condamné à mort, il s'échappe à la faveur d'un tremblement de terre qui fit s'effondrer les murs de sa prison. Par la suite Roque Dalton parcourut le monde, notamment l'Union soviétique et la Corée du Nord, passa de longues périodes au Mexique, en Tchécoslovaquie et à Cuba.

Il redoublait d'efforts pour poursuivre ses tâches révolutionnaires. À Prague en tant que correspondant de la Revue internationale, il a mené de nombreux entretiens et réalisé un journalisme d'investigation, informant le public sur l'actualité et les événements internationaux. Il en a profité pour écrire *Taberna y otros lugares* (Taverne et autres lieux), qui a remporté le prix littéraire Casa de Las Américas.

Dalton représentait un nouveau type d'écrivain latino-américain, plongé dans les luttes quotidiennes des travailleurs réduits au silence. Adhérant aux normes éthiques les plus élevées en tant que communiste, il écrivit: "On fait la politique au risque de sa vie, sinon on n'en parle pas." Roque savait qu'il ne pouvait pas être seulement un révolutionnaire, il devait faire la révolution.

Après avoir suivi une formation à Cuba, il a cherché à joindre l'organisation politico-militaire FPL, "*Fuerzas Populares de Liberación* Farabundo Martí" ("Forces de libération populaires Farabundo Martí"), mais sans succès. Sans se décourager, Dalton demanda à rejoindre l'ERP, *Ejército Revolucionario del Pueblo* (Armée révolutionnaire du peuple). La carrière militaire révolutionnaire de Roque Dalton a également été marquée par une coopération avec les révolutionnaires guatémaltèques pour la création de l'EGP, *Ejército Guerrillero de los Pobres*. En tant qu'internationaliste, il ne voyait pas de frontières dans la lutte des travailleurs.

À l'époque, l'ERP était déchirée par une âpre lutte entre factions. Dalton critiquait l'aventurisme militaire de l'organisation et affirmait que la priorité pour la gauche était de construire une base de masse. Dans des circonstances qui demeurent obscures, il fit face à des allégations d'extrémiste de gauche. Il fut assassiné par des membres d'une faction rivale de l'ERP dont Joaquín Villalobos était le chef de file international, le 10 mai 1975, le jour de la Fête des mères. Il allait avoir 40 ans. Porfirio Hernandez un militant de l'ERP a été témoin de l'exécution de Dalton par Villalobos lui-même.

Villalobo allait par la suite ouvertement trahir la révolution. Signataire des « accords de paix » de 1992, il s'en fut travailler en Grande-Bretagne, où il faisait profiter de son expérience de la guérilla aux services de contre-insurrection britanniques. Roque Dalton était, lui, d'une autre trempe révolutionnaire, morale et humaine, ce poète qui écrivit avant sa mort :

« *A ceux qui te disent*
Que notre amour est extraordinaire
Parce qu'il est né
De circonstances extraordinaires
Dis-leur que nous nous battons simplement
Pour qu'un amour comme le nôtre
L'amour entre camarades de combat
Devienne au Salvador
L'amour le plus commun et le plus courant
Presque le seul »

Roque Dalton repose en paix sur quelque Voie lactée d'amour dans le grand ciel de la mémoire des Salvadoriens, des indigènes et afro-descendants d'Amérique centrale et des combattants internationalistes, là où il doit être en train de *faire rire les étoiles*.

Sources :

Roque Dalton García : salvadorian poet, internationalist and revolutionary. Yanina Calderón, Liberation School, May 12, 2016.

Roque Dalton : poète, révolutionnaire, martyr. Révolution, 2 juillet 2011.

Roque Dalton, poète et révolutionnaire Salvadorien. Bruno Painvin, Mediapart, 5 octobre 2014.

Secrets revealed in the death of Salvadoran poet Roque Dalton, Los Angeles Times. May 29, 2013.

Roque Dalton: poeta y revolucionario salvadoreño. El tecolote, 9 de mayo, 2014

Poesía y revolución, un repaso a la obra de Roque Dalton. Alfredo Herrera Flores, Letralia, 5 de junio de 2017.

La mémoire au service des luttes : Bob Marley



Bob Marley

Par Alain Saint Victor & FUIQP

Il y a 38 ans, le 11 mai 1981, Robert Nesta Marley plus connu sous le nom de Bob Marley décédait. Né le 6 février 1945 près de Nine Miles en Jamaïque, Bob Marley est un métis d'une mère afro-caribéenne, Cedella Booker (elle-même chanteuse) et d'un père blanc, Norval Sinclair Marley, d'origine anglaise né en Jamaïque. Il grandit dans la pauvreté et arrête sa scolarité à 14 ans. Il gagne alors sa vie comme soudeur et consacre ses loisirs à la musique.

Il commence sa carrière musicale en chantant des cantiques et des succès de soul états-uniens qu'il entend à la radio. Il faut attendre 1964 pour qu'un premier titre (Simmer Down) devienne un tube en Jamaïque avec 80 000 ventes. Ses chansons s'adressent à la jeunesse des ghettos et sont centrées sur l'espoir. Pour se libérer de l'emprise des producteurs, il fonde alors avec Peter Tosh et Bunny Livingston le label indépendant Wail'n Soul'n. C'est à ce moment qu'il se rapproche du mouvement rastafari.

La pauvreté le pousse néanmoins à rejoindre sa mère qui est installée aux États-Unis. Il travaille alors comme ouvrier dans l'automobile. C'est le reggae qui va lui ouvrir les portes du succès avec son premier succès international «No Woman No Cry » où il console une femme victime de la violence des ghettos. Les succès ne cesseront plus. Il meurt après une longue maladie à l'hôpital de Miami. Il a tenu à se faire enterrer en Jamaïque où des centaines de milliers de personnes participent à ses funérailles.

Malgré sa courte vie (il est mort à 36 ans)

, Bob Marley connait un succès mondial et la musique reggae a une influence culturelle planétaire. Plus de 200 millions de disques ont été vendus

Sa musique et les paroles de ses chansons expriment la fierté d'être noir après des siècles d'esclavage (Slave Driver, Redemption Song), la condamnation des horreurs du colonialisme (Music Lesson, Crazy Baldhead), le combat contre l'exploitation économique (Revolution), l'appel à l'autodéfense (I Shot the Sheriff), la déformation de l'histoire par les dominants (Zion Train, Music Lesson). Pour toutes ces raisons il est des nôtres.

Quelques citations de Bob Marley :

Ne vis pas pour que ta présence se remarque, mais pour que ton absence se ressente.

Je crois en la liberté pour tout le monde pas seulement pour l'homme noir.

L'argent ne peut pas acheter la vie.

Émancipez-vous de l'esclavage mental. Personne d'autre que nous ne peut libérer nos esprits.

Tu ne sais à quel point tu es fort jusqu'au jour où être fort reste la seule option.

Repose en paix frère et camarade.

Texte : FUIQP (Modifications et ajouts ASV)

INVITATION

La communauté Haïtienne, les parents, les fidèles et les amis es, sont invités à une Messe d'action de grâce pour le repos de l'âme de feue Myriam Dorismé le Samedi 18 mai 2019 à 8 heures du matin en l'Eglise des Saints Innocents aux coins de East 17 et de Beverley Road à Brooklyn. Votre présence sera hautement appréciée.

Information : Gladys Timmer Phillpotts

718-791-4763

Nous avons le droit à l'existence, à la résistance et au retour *!

Par Shahd Abusalama**

Je m'appelle Shahd Abusalama et je suis une réfugiée palestinienne de la troisième génération, née et élevée dans le camp de réfugiés de Jabaliya, dans le nord de Gaza.

Je me tiens ici avec tant de Palestiniens, nés en Palestine et en exil, pour dire aux sionistes fondateurs d'Israël, qui ont imaginé que les anciens mourraient et que les jeunes oublieraient, que nous n'oublierons pas la Palestine et que nous ne renoncerons jamais à nos droits fondamentaux, à nos droits d'exister, de résister et de rentrer chez nous. Nous représentons de nombreuses communautés autochtones qui ont fait face à diverses formes d'oppression au cours de l'histoire du colonialisme et de l'impérialisme européens, afin de rappeler au monde que le colonialisme n'est pas une culture du passé, mais une réalité que nous avons vécue et affrontée, des Amériques, de l'Australie, de l'Irlande à la Palestine.







Imaginez vivre dans une prison à ciel ouvert où la mort est présente et où les murs s'effondrent.



Manifestation à Londres en solidarité avec la Palestine

Ma grand-mère évoquait une enfance paisible dans les champs verdoyants d'agrumes et d'oliviers de notre village de Beit-Jirja. Cette vie, ses goûts, ses sons et ses odeurs n'ont survécu que dans ses souvenirs, Beit Jirja ayant été rasé comme 530 autres villages et villes vidés de leur population et détruits par les voyous sionistes en 1948. Pour les Palestiniens, la Nakba n'a jamais été un événement isolé. C'est ce qui s'est passé en 1948, mais l'oppression coloniale israélienne n'a jamais cessé et de nombreuses communautés palestiniennes en Israël [Palestine de 1948], dont la population de Khan Al-Ahmar, continuent de se battre contre leur nettoyage ethnique.

Mes grands-parents sont présents aujourd'hui plus que jamais alors que nous célébrons le 71ème anniversaire du nettoyage ethnique de la Palestine, car ce qui est arrivé alors est la raison pour laquelle je suis née à Jabaliya avec une arme pointée sur la tête. Pendant le travail de ma mère, des soldats israéliens ont perturbé son transfert à la clinique de l'UNRWA à Jabaliya en imposant un couvre-feu permettant d'abattre toute personne en mouvement. Tirer pour tuer était courant durant la Première Intifada pendant laquelle je suis venue au monde, et reste une pratique courante aujourd'hui.



Shahd Abusalama à la manifestation nationale "Exister ! Résister ! Retourner" à Londres, le 11 mai 2019

Nous l'avons vu lors des fusillades et des mutilations des manifestants de Gaza lors de la Grande marche du Retour, qui se tenaient sans armes contre les tireurs israéliens pour revendiquer leur humanité et faire valoir leur Droit au Retour, un droit qu'Israël a fermement rejeté au cours des sept dernières décennies pour des motifs racistes, et qui est au centre du débat politique. Leurs appels à la justice surviennent au milieu des tentatives usaméricano-israéliennes d'effacer le Droit au Retour et d'extraire Jérusalem « de toute négociation ». Il est temps que nous qualifions ces dirigeants mondiaux pour ce qu'ils sont : des trolls racistes. Il est temps de soutenir fermement le Droit au Retour des Palestiniens, car sans justice, il n'y aura pas de paix véritable.

Les Palestiniens de la bande de Gaza viennent de survivre à une autre attaque meurtrière israélienne de trois jours qui a coûté la vie à 25 personnes, dont deux femmes enceintes, deux enfants en bas âge et un enfant de 12 ans. Alors que les nouvelles du monde étaient rassurantes après l'annonce de la trêve, les Palestiniens de la bande de Gaza ont repris la lutte quotidienne pour leur survie alors que de nouvelles violences meurtrières sont à craindre à tout moment. C'est ainsi que ma famille a accueilli le Ramadan. À la suite de la trêve, j'ai entendu mes parents appeler des parents et des amis et leur dire « Je suis heureux que vous ayez survécu » avant de poursuivre « Ramadan Karim ».

Imaginez vivre dans une prison à ciel ouvert où la mort est présente et où les murs s'effondrent. Cette incertitude à propos de tout, y compris votre propre vie, même chez vous, est terrifiante. C'est ce à quoi 2 millions de personnes ont été confrontées le week-end dernier alors qu'elles étaient sous le feu des armes israéliennes aériennes, terrestres et maritimes, transformant Gaza en un laboratoire pour les armes meurtrières qu'Israël met sur le marché comme « testées sur le terrain » lors de foires aux armes notoires dans le monde entier, comme la DSEI que Londres accueille à nouveau cette année.

Ce n'est pas un hasard si Gaza fait encore et encore l'objet d'attaques lors des élections israéliennes. Ces élections sont organisées par des criminels qui utilisent le sang d'enfants palestiniens pour gagner le soutien de la population. Pendant ce temps, le monde est sur le point de célébrer l'Eurovision dans l'apartheid israélien, dans le seul but de présenter une « face plus présentable » d'Israël tout en détournant l'attention mondiale de ses crimes quotidiens contre les Palestiniens. Honte à tous les pays candidats, à tous les participants et à tous les publics s'ils persistent à soutenir l'Eurovision en Israël alors que le sang de nos victimes n'a pas séché.

Ce n'est pas nouveau ! C'est notre expérience de plusieurs décennies, déformée par un discours médiatique dominant qui trouve préférable d'éviter de s'attaquer au déséquilibre des forces entre occupants et occupés, réduisant le contexte du colonialisme à un « conflit », en diabolisant de manière efficace les Palestiniens et les peuples qui luttent légitimement contre leur déshumanisation systématique.

L'injustice à notre égard est également normalisée par les contribuables dont l'argent sert à financer « l'aide » militaire à Israël par des politiciens qui s'abstiennent de prononcer des paroles de condamnation chaque fois que l'auteur des abus est Israël, et aussi normalisée par des institutions internationales qui font des affaires avec Israël ou par des entreprises qui permettent des crimes israéliens, par des musulmans à travers le monde qui normalisent leurs relations avec Israël et achètent des dattes israéliennes alimentées avec notre douleur et dépossession, par des juifs sionistes et des chrétiens qui soutiennent au nom de Dieu le processus ininterrompu de nettoyage ethnique à l'encontre du peuple autochtone de la « terre promise ».

La meilleure réponse à une telle brutalité et à cette normalisation est la solidarité active !

Nous avons une belle manifestation de solidarité aujourd'hui avec des milliers de personnes qui s'unissent et qui appartiennent à des communautés, des religions, des sexes, des professions et des villes différentes, pour dire : nous ne tournons pas le dos au peuple palestinien. Nous ne savons que trop bien, que la Palestine fasse la une des journaux ou non, qu'Israël perpètre la violence sans interruption.

À chaque minute, des âmes innocentes expirent et des bâtiments qui ont pris toute une vie pour être construits sont réduits en cendres. Il est urgent que les gens de conscience du monde entier se joignent à la solidarité et s'opposent à la collusion de leurs gouvernements et de leurs institutions avec ce crime contre l'humanité qui n'a que trop duré.

* Intervention à la manifestation nationale "Exister ! Résister ! Retourner" à Londres, le 11 mai 2019

**Shahd Abusalama est une artiste palestinienne, de Gaza. Elle est actuellement inscrite en Master auprès du département consacré aux Médias et au Moyen-Orient à l'Université de Londres. Elle dispose d'un blog : Palestine From my Eyes et peut être suivie sur Twitter.

Chronique de la Palestine
11 mai 2019

Les Hachd sont-elles dotées d'armes électromagnétiques?



Un drone Shadow RQ-7B dans une base en Irak, le 8 juin 2016. ©US Army



Irak: S-400 contre les avions US/Israël?

Les vols de drones US au-dessus de l'Irak sont désormais quasi impossibles à cause des interférences électromagnétiques. Certaines sources évoquent une guerre "électromagnétique" qui ne serait pas étranger à ce qui se passe en Syrie. La Résistance irakienne possède-t-elle des armes électromagnétiques propres à provoquer le crash des drones US?

En tout cas, des interférences électromagnétiques ont paralysé le vol de tous les drones d'espionnage et de renseignement américains en Irak, vient de révéler un rapport de l'inspecteur général pour Operation Inherent Resolve, publié le 7 mai.

Des sources irakiennes citant une chaîne de télévision américaine ont indiqué que «des interférences électromagnétiques existant dans le ciel irakien sont à l'origine de la défaillance technique des drones de renseignement et d'espionnage US, de manière à ce qu'ils n'arrivent plus à filmer leurs trajets».

Selon ce rapport, l'intensité des interférences électromagnétiques dans le ciel irakien a atteint 11 %, ce qui a poussé les forces de la coalition américaine à se servir des moyens humains pour collecter des rapports de renseignement. «En raison de problèmes de maintenance, d'appareils de

suite à la page(18)

PAR CES MOTIFS

Le tribunal, après examen et sur les conclusions conformes du Ministère Public, maintient le défaut octroyé contre la partie défenderesse à audience du quinze (15) novembre deux mille dix-huit (2018), pour le profit, déclare fondée ladite action, admet en conséquence le divorce de la dame née Johanne LOUIS JEUNE d'avec son époux Jean Ernso SANON pour injures graves et publiques et sévices corporels. Prononce la dissolution des liens matrimoniaux existant entre lesdits époux; Ordonne à l'Officier de l'Etat Civil de la Petite Rivière de Nippes de transcrire sur les registres à ces destinés le dispositif du présent jugement dont un extrait sera inséré dans l'un des quotidiens s'éditant à la Capitale sous peine de dommages intérêts envers les tiers s'il y échet ; commet l'huissier Morale Jean Pierre de ce tribunal pour la signification du présent jugement; compense les dépens.
Ainsi jugé et prononcé par nous, Me Marideline PAUL, Juge en audience civile, ordinaire et publique en date du vint-deux (22) novembre deux mille dix-huit (2018) en présence de Me Kinsly BENJAMIN, Substitut Commissaire du Gouvernement de ce ressort, avec l'assistance du sieur Emmanuel DESIR, greffier du siège.
Il est ordonné … etc.
En foi de quoi … etc.
Pour expédition conforme à la minute

PAR CES MOTIFS

Le Tribunal après examen sur les conclusions du Ministère Public, maintient le défaut octroyé contre la défenderesse à l'audience précitée, pour le profit déclare fondée ladite action. Admet en conséquence, le divorce des époux Anneus Alexis et la dame marie N. Dorcena ; Prononce la dissolution des liens matrimoniaux ayant existé entre lesdits époux. Renvoie les parties par devant l'Officier de l'Etat Civil de la Croix-des-Bouquets pour la transcription dans les registres à ce destinés du dispositif du présent jugement dont un extrait sera inséré dans un quotidien s'éditant à la capitale sous peine de dommages intérêts envers les tiers s'il y échet. Compense les dépens. Commet l'huissier Rinjour Jonas de ce siège pour la signification du jugement. Compense les dépens.
Ainsi jugé et prononcé par nous Me Sully L. Gesma, en présence de Me Micheline Belton Verdiner, Substitut du Commissaire du Gouvernement, assisté de Me Lucnas Etienne, Greffier en audience ordinaire et publique du lundi quatre mars deux mille dix-neuf, An 216ème de l'indépendance.
Il est ordonné, à tous huissiers sur ce requis de mettre le présent jugement à exécution, aux officiers du Ministère Public près les Tribunaux de Première Instance d'y tenir la main, à tous commandant et autres Officiers de la force publique d'y prêter main forte lorsqu'ils en seront légalement requis.
En foi de quoi la minute de la présente ordonnance est signée du Juge et du Greffier susdits.
Ainsi signé : Sully L. Gesma, Juge et Me Lucnas Etienne, Greffier.
Pour expédition conforme collationnée : Me Lucnas Etienne, Greffier

PAR CES MOTIFS

Le Tribunal après examen sur les conclusions du Ministère Public, maintient le défaut octroyé contre la partie défenderesse à l'audience précitée, pour le profit déclare fondée ladite action. Admet en conséquence, le divorce du sieur Clément Noël d'avec son épouse née Ludmilla Joane Hilaire pour injures graves et publiques, aux torts de l'épouse ; Prononce la dissolution des liens matrimoniaux ayant existé entre lesdits époux. Ordonne l'officier de l'Etat Civil de Port-au-Prince, Section Est de transcrire dans les registres à ce destinés le dispositif du présent jugement dont un extrait sera inséré dans un quotidien s'éditant à la capitale sous peine de dommages intérêts envers les tiers s'il y échet. Compense les dépens. Commet l'huissier Canal Gabriel de ce siège pour la signification du jugement. Compense les dépens.
Ainsi jugé et prononcé par nous Annie Fignolé, Juge en audience publique et ordinaire du jeudi vingt-et-un mars deux mille dix neuf, en présence de Me Jean Rolex Merové, Substitut du Commissaire du Gouvernement de ce ressort et avec l'assistance du sieur Mozart Tassy, Greffier du siège.
Il est ordonné, à tous huissiers sur ce requis de mettre le présent jugement à exécution, aux officiers du Ministère Public près les Tribunaux de Première Instance d'y tenir la main, à tous commandant et autres Officiers de la force publique d'y prêter main forte lorsqu'ils en seront légalement requis.
En foi de quoi la minute de la présente ordonnance est signée du Juge et du Greffier susdits.
Pour expédition conforme collationnée : Le Greffier

PAR CES MOTIFS

Le Tribunal après examen sur les conclusions du Ministère Public, maintient le défaut octroyé contre la partie défenderesse à l'audience précitée, pour le profit déclare fondée ladite action. Admet en conséquence, le divorce du sieur Anténor Francisque Louissaint, d'avec son épouse née Danielle Alfred pour injures graves et publiques, aux torts de l'épouse ; Prononce la dissolution des liens matrimoniaux ayant existé entre lesdits époux. Ordonne l'officier de l'Etat Civil de la Section Est Port-au-Prince, à transcrire sur les registres à ce destinés le dispositif du présent jugement dont un extrait sera inséré dans un quotidien s'éditant à la capitale sous peine de dommages intérêts envers les tiers s'il y échet. Compense les dépens. Commet l'huissier Johnny Jean de ce siège pour la signification du jugement. Compense les dépens.
Ainsi jugé et prononcé par nous Guy Augustin, Juge en audience publique et ordinaire du mercredi treize mars deux mille dix neuf, en présence de Me Paul Wesley, Substitut du Commissaire du Gouvernement de ce ressort et avec l'assistance du sieur Junior Sauvens Thélémaque, Greffier du siège.
Il est ordonné, à tous huissiers sur ce requis de mettre le présent jugement à exécution, aux officiers du Ministère Public près les Tribunaux de Première Instance d'y tenir la main, à tous commandant et autres Officiers de la force publique d'y prêter main forte lorsqu'ils en seront légalement requis.
Pour expédition conforme collationnée : Le Greffier

PAR CES MOTIFS

Le Tribunal sur les conclusions du Ministère Public, représenté à la barre par Me Aldrin Joassaint, substitut commissaire du Gouvernement de ce ressort, maintient le défaut requis et déjà octroyé à l'audience du jeudi quatre avril deux mille dix-neuf contre la dame Yamylée LEBLANC pour faute de comparaitre ; pour le profit accueille favorablement l'action en divorce introduite par le citoyen Francice Sainvil pour être juste et fondée, et en conséquence prononce la dissolution des liens matrimoniaux existant entre les susdits époux pour les causes sus-énoncées et au tort de l'épouse défaillante ; en outre renvoie le requérant par-devant l'officier de l'Etat civil de Saint Louis du Sud pour la rédaction de l'acte de divorce et la transcription du dispositif de cette décision sur les registres destinés à cet effet ; compense les dépens en raison de la qualité des parties ; commet l'huissier Antony Saint Germain de ce siège pour la signification du présent jugement.
Ainsi jugé et prononcé par nous Me Louis Fils Joseph, juge en présence de Me Aldrin Joassaint, Subtitut Commissaire du gouvernement de ce ressort en audience publique et en ses attributions civiles ordinaires et de divorce et avec l'assistance du citoyen Jean Claude NOVEMBRE, greffier du siège de ce jour jeudi vingt-cinq avril deux mille dix-neuf. An 216ème de l'Indépendance.
Il est ordonné à tous huissiers sur ce requis de mettre le présent jugement à exécution, aux officiers du Ministère Public près les Tribunaux Civil d'y tenir la main à tous commandants et autres officiers de la force publique d'y prêter main forte lorsqu'ils en seront légalement requis.
En foi de quoi la minute du présent jugement est signée du juge et du greffier susdits.
Collationnée pour expédition conforme à la minute
Jean Claude NOVEMBRE, Greffier

PAR CES MOTIFS

Le Tribunal après examen sur les conclusions du Ministère Public, maintient le défaut octroyé contre la partie défenderesse à l'audience précitée, pour le profit déclare fondée ladite action. Admet en conséquence, le divorce de la dame née Magalie Sainlouis d'avec son époux Walt Pierre pour injures graves et publiques, aux torts de l'épouse ; Prononce la dissolution des liens matrimoniaux ayant existé entre lesdits époux. Ordonne l'officier de l'Etat Civil de Port-au-Prince, Section Sud de transcrire dans les registres à ce destinés le dispositif du présent jugement dont un extrait sera inséré dans un quotidien s'éditant à la capitale sous peine de dommages intérêts envers les tiers s'il y échet. Compense les dépens. Commet l'huissier Canal Gabriel de ce siège pour la signification du jugement. Compense les dépens.
Ainsi jugé et prononcé par nous Annie Fignolé, Juge en audience publique et ordinaire du jeudi quatre avril deux mille dix neuf, en présence de Me Jean Rolex Merové, Substitut du Commissaire du Gouvernement de ce ressort et avec l'assistance du sieur Mozart Tassy, Greffier du siège.
Il est ordonné, à tous huissiers sur ce requis de mettre le présent jugement à exécution, aux officiers du Ministère Public près les Tribunaux de Première Instance d'y tenir la main, à tous commandant et autres Officiers de la force publique d'y prêter main forte lorsqu'ils en seront légalement requis.
En foi de quoi la minute de la présente ordonnance est signée du Juge et du Greffier susdits.
Pour ordre de publication : Me Applys Félix, Av.

PAR CES MOTIFS

Le Tribunal statuant publiquement et par défaut en ses attributions civiles et sur les conclusions conformes du Ministère Public, se déclare compétent pour connaitre de l'action initiée par les héritiers de feu Gérard BALAN à savoir : Gérard Balan Junior et Naureen Gérardé Balan contre le sieur Pascal FEVRIER qui n'a pas comparu ni personne pour lui ; confirme les droits des héritiers Gérard Balan à savoir : Gérard Balan Junior et Naureen Gérardé Balan sur la propriété litigieuse de la contenance de deux portions de terre dont la première portion de la contenance de six hectares quarante-deux ares quarante-deux centiares de terre, est bornée au nord par les héritiers Marie Lacombe, au sud par Paul Benoit et Saint-Louis Gervais de l'habitation trois Rigoles, à l'est par le grand chemin du Bassin Général et à l'ouest par les héritiers de la dame veuve Adam Jeanty, suivant plan procès-verbal d'argentage de l'arpenteur Michel Guillaume Thévenin en date du dix-sept juillet mille neuf cent quatre-vingt cinq enregistré et transcrit à la Croix-des-Bouquets ; et la deuxième portion, un carreau de terre traversé par les canaux d'irrigation du Nord au Sud occupant une surface de dix-neuf Ares quatre-vingt-onze de carreaux de terre sis à Noailles, section rurale dépendant de la Commune de la Croix-des-Bouquets, laquelle quantité de terres est bornée au Nord par les héritiers Beauvoir Auguste dit Beau, au Sud et à l'Ouest par les héritiers Marie Lacombe, à l'Est par le canal appelé Grand Coursier et ancien aqueduc, suivant plan et procès-verbal d'arpentage de l'arpenteur Maurice Blain en date du onze novembre mille neuf cent quatre-vingt-cinq. Déclare illégale les constructions érigées par le sieur Pascal FEVRIER ainsi que tous autres occupants illégaux ; ordonne le déguerpissement du sieur Pascal FEVRIER ainsi que tous autres occupants sur la portion de terre litigieuse ; ordonne en conséquence la démolition de toues les constructions n'ayant pas été implantées par les héritiers de feu Gérard Balan à savoir : Gérard Balan Junior et Naureen Gérardé Balan ; et condamne le sieur Pascal FEVRIER à cent mille gourdes (100.000) de dommage et intérêts pour les préjudices causés ; accorde l'exécution provisoire, sans caution et sur minute nonobstant opposition, défense d'exécuter, Appel, pourvoi en Cassation, vu qu'il y a titre authentique consistant en acte notarié de maitre Joseph Pradel Pierre Adonaï E. B. DUPITON, notaire à résidence de la Croix-des-Bouquets. Commet l'huissier Jacob MEDEE pour l'exécution et signification du présent jugement.
Pour ordre de publication Me Johnson Nazaire, Av Cabinet Lissade-Succar

PAR CES MOTIFS

Le Tribunal après examen sur les conclusions du Ministère Public, maintient le défaut octroyé contre la défenderesse à l'audience précitée, pour le profit déclare fondée ladite action. Admet en conséquence, le divorce des époux Vousline Augustin et du sieur Gardy Cenor ; Prononce la dissolution des liens matrimoniaux ayant existé entre lesdits époux. Renvoie les parties par devant l'Officier de l'Etat Civil de la Croix-des-Bouquets pour la transcription dans les registres à ce destinés du dispositif du présent jugement dont un extrait sera inséré dans un quotidien s'éditant à la capitale sous peine de dommages intérêts envers les tiers s'il y échet. Compense les dépens. Commet l'huissier Rinjour Jonas de ce siège pour la signification du jugement. Compense les dépens.
Ainsi jugé et prononcé par nous Me Sully L. Gesma, en présence de Me Micheline Belton Verdiner, Substitut du Commissaire du Gouvernement, assisté de Me Lucnas Etienne, Greffier en audience ordinaire et publique du lundi quatre mars deux mille dix-neuf, An 216ème de l'indépendance.
Il est ordonné, à tous huissiers sur ce requis de mettre le présent jugement à exécution, aux officiers du Ministère Public près les Tribunaux de Première Instance d'y tenir la main, à tous commandant et autres Officiers de la force publique d'y prêter main forte lorsqu'ils en seront légalement requis.
En foi de quoi la minute de la présente ordonnance est signée du Juge et du Greffier susdits.
Ainsi signé : Sully L. Gesma, Juge et Me Lucnas Etienne, Greffier.
Pour expédition conforme collationnée : Me Lucnas Etienne, Greffier

PAR CES MOTIFS

Le Tribunal, jugeant à charge d'appel, après avoir délibéré conformément au vœu de la loi, octroie défaut contre les cités : Guyrlène DESIRE, Olguine DORVILUS, et Richardson DORVILUS, accueille l'action du sieur Chrismin CHARLOT représenté par son mandataire spécial le Sieur Jérôme CHARLOT pour être régulière en la forme et juste au fond ; dit que les sieur et dames : Guyrlène DESIRE, Olguine DORVILUS, et Richardson DORVILUS occupent illégalement la maison du requérant située à la rue Monseigneur Guilloux au numéro 168 vu qu'il n'y en a aucun bail ; Ordonne l'expulsion des cités pour occupation illégale des lieux ; réserve le droit aux requérant d'intenter toutes autres actions en dommage-intérêts contre les cités pour les préjudices subis ; accorde l'exécution provisoire sans caution sur le chef de l'expulsion des lieux seulement ; les condamne aux frais et dépens de l'instance. Commet pour la signification de cette sentence l'huissier Marc Arthur MEILLEUR ; vu qu'elle est par défaut.
Ainsi jugé et prononcé par nous, Me James SAINT JEAN, Juge de Paix de la section Sud de Port-au-Prince, en audience civile, ordinaire et publique du jeudi quatre avril deux mille dix neuf, An 216ème de l'indépendance ; avec l'assistance de notre greffier Me Pierre Carel MASSE.
Il est ordonné, à tous huissiers sur ce requis de mettre le présent jugement à exécution, aux officiers du Ministère Public près les Tribunaux de Première Instance d'y tenir la main, à tous commandant et autres Officiers de la force publique d'y prêter main forte lorsqu'ils en seront légalement requis.
En foi de quoi la minute de la présente ordonnance est signée du Juge et du Greffier susdits.
Ainsi signé : Me James Saint Jean, Maitre Pierre Carel MASSE
Pour expédition conforme collationnée

PAR CES MOTIFS

Le Tribunal, après avoir délibéré conformément au vœu de la loi, statuant publiquement par défaut à charge d'appel et au nom de la république ; se déclare compétent pour connaitre cette affaire en expulsion des lieux portée par devant lui par la partie demanderesse contre le cité. Maintient le défaut requis et octroyé contre le cité. Ordonne en conséquence l'expulsion des lieux du sieur Duverger Jean Alix pour occupation illégale de la maison de la requérante avec exécution provisoire et sans caution sur le chef de l'expulsion des lieux. Condamne le cité à vingt mille gourdes de dommages-intérêts, le condamne également aux frais et dépens de l'instance. Commet l'huissier Rénald Mildi dudit Tribunal pour la signification du présent jugement.
Ainsi jugé et prononcé par nous, Me Marjorie Valdé Pierre, Juge de Paix Suppléante de la commune de Delmas, en audience publique du jeudi quatorze (14) janvier deux mille dix neuf à 10 heures du matin, An 216ème de l'indépendance ; assisté de Me Gina Simplice St Thomas, Greffière du siège.
Herns Sustrat, Avocat

PAR CES MOTIFS

Le Tribunal après en avoir délibère au vœu de la loi, le Ministère Public entendu, maintient le défaut octroyé à l'audience du lundi 21 janvier 2019 contre l'assigné. Admet au fond le divorce des époux Pedro Ramirez Corporan femme née Elsie Marin aux torts de l'époux pour injures graves et publiques. Prononce la dissolution des liens conjugaux ayant existé entre eux. Désigne l'officier de l'Etat Civil de la Croix-des-Bouquets de transcrire dans les registres à ce destinés, le dispositif du ressent jugement dont en extrait sera public dans un quotidien s'éditant à la capitale sous peine de dommages intérêts envers les tiers s'il y échet. Compense les dépens. Commet l'huissier Mathieu Dauphin de ce Tribunal pour la signification du présent jugement.
Ainsi jugé et prononcé par nous Dieudonné Hilaire en audience publique du lundi 28 janvier 2019 en présence de Me Eddy Dérice et Me Adler Guillaume, Substitut Commissaire du Gouvernement du Ministère Public près les Tribunaux Civils d'y tenir la main ; à tous Commandants et aux autres Officiers de la Force Publique d'y prêter main forte lorsqu'ils en seront légalement requis.
En foi de quoi la minute de la présente ordonnance est signée du Juge et du Greffier susdits.
Ainsi signé : Dieudonné Hilaire, Juge, Daniel Adrien, Greffier.
Pour expédition conforme collationnée : Daniel Adrien, Greffier

PAR CES MOTIFS

Le Tribunal après examen sur les conclusions du Ministère Public, maintient le défaut octroyé contre la partie défenderesse à l'audience précitée, pour le profit déclare fondée ladite action. Admet en conséquence, le divorce du sieur Wilgens Neumorin d'avec son épouse Bergelyne Delva pour injures graves et publiques, aux torts de l'épouse ; Prononce la dissolution des liens matrimoniaux ayant existé entre lesdits époux. Ordonne l'officier de l'Etat Civil de Port-au-Prince, Section Sud de transcrire dans les registres à ce destinés le dispositif du présent jugement dont un extrait sera inséré dans un quotidien s'éditant à la capitale sous peine de dommages intérêts envers les tiers s'il y échet. Compense les dépens. Commet l'huissier Vilneret Gabriel de ce siège pour la signification du jugement. Compense les dépens.
Rendu de nous, Me Gerty Léon Alexis Juge au Tribunal de Première Instance du ressort de Port-au-Prince, en la Chambre du Conseil, en audience publique et ordinaire du jeudi quatorze mars deux mille dix neuf, en présence du Substitut Commissaire du Gouvernement, Me Aménaïde Pascale Raymond, faisant officie du Ministère Public et avec l'assistance de Me jean Serge Duvert, Greffier du siège.
Il est ordonné, à tous huissiers sur ce requis de mettre le présent jugement à exécution, aux officiers du Ministère Public près les Tribunaux de Première Instance d'y tenir la main, à tous commandant et autres Officiers de la force publique d'y prêter main forte lorsqu'ils en seront légalement requis.
En foi de quoi la minute de la présente ordonnance est signée du Juge et du Greffier susdits.
Ainsi signé : Gerty Léon Alexis, Juge et Jean Serge Duvert, Greffier.
Pour expédition conforme collationnée : Le Greffier

PAR CES MOTIFS

Le Tribunal après examen sur les conclusions du Ministère Public, maintient le défaut octroyé contre la partie défenderesse à l'audience précitée, pour le profit déclare fondée ladite action. Admet en conséquence, le divorce du sieur Jacques Loui Néus d'avec son épouse Manise Gabeaud pour injures graves et publiques, aux torts de l'épouse ; Prononce la dissolution des liens matrimoniaux ayant existé entre lesdits époux. Ordonne l'officier de l'Etat Civil de Port-au-Prince, Section Sud de transcrire dans les registres à ce destinés le dispositif du présent jugement dont un extrait sera inséré dans un quotidien s'éditant à la capitale sous peine de dommages intérêts envers les tiers s'il y échet. Compense les dépens. Commet l'huissier Vilneret Gabriel de ce siège pour la signification du jugement. Compense les dépens.
Rendu de nous, Me Gerty Léon Alexis, Juge au Tribunal de Première Instance du ressort de Port-au-Prince, en la Chambre du Conseil, en audience publique et ordinaire du jeudi quatorze mars deux mille dix neuf, en présence du Substitut Commissaire du Gouvernement, Me Aménaïde Pascale Raymond, faisant officie du Ministère Public et avec l'assistance de Me jean Serge Duvert, Greffier du siège.
Il est ordonné, à tous huissiers sur ce requis de mettre le présent jugement à exécution, aux officiers du Ministère Public près les Tribunaux de Première Instance d'y tenir la main, à tous commandant et autres Officiers de la force publique d'y prêter main forte lorsqu'ils en seront légalement requis.
En foi de quoi la minute de la présente ordonnance est signée du Juge et du Greffier susdits.
Ainsi signé : Gerty Léon Alexis, Juge et Jean Serge Duvert, Greffier.
Pour expédition conforme collationnée : Le Greffier

PAR CES MOTIFS

Le Tribunal après examen, le Ministère Publique entendu, maintient le défaut octroyé contre la défenderesse ; au fond admet le divorce des époux Emmanuel Cebastien Blanc née Dostandie Guillaume. Prononce la dissolution des liens matrimoniaux ayant existé entre lesdits époux ; renvoie les parties par-devant l'Officier de l'Etat Civil de la Croix-des-Bouquets pour la transcription dans les registres à ce destinés du dispositif du présent jugement dont un extrait sera publié dans un quotidien s'éditant à la Capitale sous peine et dommage envers les tiers s'il y échait. Compense les dépens ; Commet l'Huissier Jacob Mede de ce Tribunal pour la signification du présent jugement.
Ainsi jugé et prononcé par nous Me Sully L. Gesma, en présence de Me Micheline Belton Verdine, Substitut Commissaire du Gouvernement de ce ressort, assisté de Me Lucnas Etienne, Greffier en audience ordinaire et publique du lundi vingt-deux (22) avril deux mille dix neuf (2019) An 216ème de l'indépendance.
Il est ordonné … etc.
En foi de quoi … etc.
Ainsi signé : Me Sully L. Gesma, Juge et Me Lucnas Etienne, Greffier
Me Gérard C. Chery

PAR CES MOTIFS

Sur les conclusions conformes du Ministère Public, le Tribunal reçoit la demande de divorce faite par la dame Mathieu Philippe née Guerline Metellus ; conforme le défaut déjà octroyé en la forme contre le sieur Mathieu Philippe au fond ; admet le divorce des époux Mathieu Philippe, la femme née Guerline Philippe pour injures graves et publiques et abandon du toit conjugal ; prononce la dissolution des liens matrimoniaux ayant existé entre eux ; dit que désormais l'épouse reprendra son nom de famille ; dit que copie du dispositif du présent jugement qu'il aura acquis l'autorité de la chose souveraine jugée à l'un des officiers de l'Etat Civil de la commune des Cayes aux fins de sa transcription sans le délai de la loi sur les registres destinés à cet effet ; dit qu'un extrait du jugement sera public dans l'un des journaux s'éditant à la capitale ; compense des dépens.
Ainsi jugé et prononcé par nous Me Pierre Ezéchiel Vaval, Doyen en présence de Me Jean Ervé Janvier, Substitut du Commissaire du Gouvernement de ce ressort, assisté de Me Pierre Casseus, Greffier à l'audience publique et civile, ce jour lundi onze mars deux mille dix neuf, An 216ème de l'indépendance.
Il est ordonné à tous huissier sur ce requis de mettre le présent jugement à exécution : aux officiers du Ministère Public près les Tribunaux Civils d'y tenir la main ; à tous commandants et autres Officiers de la force publique d'y prêter mains fortes lorsqu'ils seront l'également requis.
En foi de quoi … etc.
Ainsi signé : Me Pierre Ezéchiel Vaval, Juge et Pierre Casseus, Greffier
Me Gérard C. Chery

PAR CES MOTIFS

Le Tribunal après en avoir délibéré au vœu de la loi, se déclare compétent pour connaitre l'action en expulsion des lieux intentée par la dame Fonrose Immaculée contre le sieur Joseph Antoine Théodore, maintient le défaut requis et octroyé en la forme à l'audience du vingt-sept mars deux mille dix-neuf (27 mars 2019), dit que les conclusions insérées dans la citation du vingt-deux mars deux mille dix-neuf (22 mars 2019), sont justes et fondées, condamne le sieur Joseph Antoine Théodore à quinze mille gourdes (15,000HTG) de dommages-intérêts pour les préjudices causées.
Ainsi jugé : Me Eno René LOUIS, Juge et Jacques Stephen Alex ELIE, Greffier.
Pour expédition conforme collationnée : Me Jacques Stephen Alex ELIE, Greffier
Pour réquisition de signer : Me Félix PREÇOIT, Av.

VENTE DE BIENS DE MINEUR

On fait savoir à tous ceux et à toutes celles qu'ils / qu'elles appartiendront, qu'il sera procédé, le vingt quatre mai deux mille dix neuf, dès dix heures du matin en l'étude par le ministère du Notaire Me Jean Robert Saturne de la résidence à Carrefour, Mon Repos 44, et en cas d'empêchement le jour ouvrable suivant en vertu de :
De la délibération du Conseil de Famille en date du trente juillet deux mille dix huit, résidé par le Juge de Paix de la Commune de Carrefour. D'un jugement du Tribunal de Première Instance de Port-au-Prince, en date du dix septembre deux mille dix-huit et en homologuant la délibération dudit conseil de famille. D'un cahier de charge déposé en l'étude du Notaire, Jean Robert Henri Saturné de la résidence à Carrefour Mon Repos 40. A la vente au plus offrant et dernier enchérisseur des droits et prétentions des mineures, Mayoula Pierre-Louis, et Lourdny Pierre-Louis, une propriété dépendant de l'habitation « Thor le Volant » situé dans la section communale Trou-Bordet, commune de Carrefour, d'une contenance de deux-cent soixante-deux mètres carrés, soixante-dix (262,70m2), elle est bornée au Nord par une route, au Sud par Bijou, à l'Est par une route et l'Ouest par une route. Suivant le plan et procès-verbal d'arpentage dressé par Arpenteur Anthony Louissaint, en date du vingt-huit juillet deux mille dix, enregistré et transcrit. Cette propriété appartient aux mineures susdites en qualité d'héritières de leur feu père, Monsieur Jacques Ammanus Pierre-Louis, décédé le vingt-six mai deux mille treize à Carrefour, Lamantin 54. Cette vente sera effectuée, aux requêtes, poursuite et diligence de la qualité de tutrice des enfants mineures Mayoula Pierre-Louis et Lourdny Pierre Louis, ayant pour Avocats constitués Me Joseph Laguerre Saint Jean et Me Bernard Losias, immatriculés, patentés et imposés aux numéros : 004-704-063-1, 0005319, 098774, 004-616-475-0, 0005217, 088878 ; avec élection de domicile au Cabinet Lafaille et associés sis à Turgeau #15, Debussy, la vente aux enchères sera ouverte sur la mise au prix de trois cent cinquante mille gourdes (350000 gourdes). Pour tout renseignement nécessaire, s'adresse au Notaire Jean Robert Henri Saturné, dépositaire du cahier de charges. Fait à Carrefour le 10 mai 2019. Joseph Laguerre Saint Jean, Av. Bernard Losias, Av.

Suite de la page (7)

– Vous avez également la gestion d'un autre problème lourd sur les bras. Il s'agit de l'affaire Sajous. Avez-vous des preuves que M. Sajous est effectivement « *citoyen américain* (étatsunien)» ?

– Pour moi, il n'existe pas d'affaire Sajous. Le problème est déjà réglé au niveau du Sénat. M. Sajous a été exclu de la Chambre du Sénat. Il nous a avoué, – *Tous les sénateurs étaient présents à cette réunion* –, il a confessé publiquement qu'il l'était…

– Ce n'est pas ce qu'il soutient lui-même.

– Il peut déclarer ce qu'il veut. Il nous a même demandé s'il pouvait faire du dilatoire ! Je lui ai répondu : « *Après ton aveu mon cher, il est impossible pour toi de faire du dilatoire. Du dilatoire pour arriver à quoi ? Il faut quand même être sérieux…* » Quelqu'un qui admet, et même plus, quelqu'un qui avoue être « *citoyen américain* », il savait pertinemment qu'il l'était avant même de se porter candidat, qui se fait découvrir à un certain moment, et qui admet sans pression qu'il l'est, se permet de demander s'il pouvait faire du dilatoire. Vous imaginez !

– Qui l'a balancé ?

– Lui, il est convaincu qu'il s'agit de sa femme. Il a raconté qu'il avait des histoires avec son épouse, et que c'est pour se venger que celle-ci l'a dénoncé. C'est son problème à lui. Pour ma part, je n'aime pas me mêler des petits détails de famille, mettre en relief les magouilles personnelles. Ce Monsieur est coupable, on a appliqué contre lui une sanction prévue par la constitution. Pour moi, il n'existe plus d'affaire Sajous ! Qu'est-ce qu'il peut faire maintenant ? Rien ! Sinon que gueuler ! Cela ne changera rien. Cet homme a été radié. Pratiquement éliminé. On ne le cite même plus au moment des appels nominaux.

– La loi prévoit-elle d'autres sanctions pour usurpation de fonction parlementaire ?

– À la limite, on pourrait le renvoyer aux autorités civiles, le déférer par devant le tribunal, pour que l'État prenne le dossier en charge. . Sajous, d'après moi, est passible de peine et de sanction pour avoir utilisé un véhicule de l'État haïtien de façon incorrecte, inappropriée, pour avoir perçu des salaires en tant que sénateur de la République. Et pour bien d'autres raisons. Moi, je ne suis pas penché sur ce cas-là, sur cet aspect de la question. Pour moi, c'est fini.

– Il dénonce le fait que le Sénat de la République n'a pas le pouvoir de le renvoyer. Qu'en pensez-vous ?

– Alors, qu'il intente une action en justice contre le Sénat de la République ! Pour ma part, ce chapitre est clos. Il n'existe plus d'Affaire Sajous à la Chambre haute. Que M. Sajous aille consulter ses avocats ! Qu'il fasse ce que bon lui semble ! Lorsque je pense à ce Monsieur que j'ai vu dans la salle d'Assemblée, qui était tout tremblant en admettant qu'il était citoyen américain, cela me fait rire.

– Il y a des groupes politiques qui exigent l'annulation des élections du 6 avril 1997. Ils soutiennent que le *Conseil électoral provisoire* (CEP) a fraudé.

– C'est un problème assez brûlant… de l'actualité. J'ai essayé tout au cours des élections de ne pas me prononcer sur le processus électoral en cours. Comme vous le savez, moi aussi j'étais président du *Conseil électoral*… J'aurais pu dire mon mot à plusieurs occasions. Même que le *CEP* actuel fasse son travail sans être influencé par un prédécesseur. J'ai pensé que c'était plus logique de ne pas me mêler de ces histoires de partis qui s'entredéchirent. C'est bien dommage pour notre pays de constater que des groupements politiques soi-disant de même famille, en lesquels le peuple a placé sa confiance, se comportent de cette façon.

– Vous parlez de Lavalas ?

– Et voir que ce mouvement a explosé en particules qui se font la guerre, qui s'autodétruisent. C'est une catastrophe pour Haïti ! C'est une calamité !

– Vous êtes déçu de ce mouvement ?

– Tout à fait ! Quant aux problèmes spécifiques des élections, je dois dire en toute honnêteté, – *je l'ai dit avant-hier sur une station de radio* -, que, dans le cas qui nous concerne, il s'agit vraiment d'une violation flagrante de la loi électorale. Certes, dans toutes les élections, partout dans le monde, il y a toujours ce que l'on appelle les magouilles, les tentatives de coups bas de la part d'un vis-à-vis à l'encontre de l'autre. Mais dans le cas qui nous préoccupe aujourd'hui, c'est le *Conseil électoral* lui-même qui s'est rendu coupable de violation de sa propre loi. Pour l'édification du public, je vais lire, si vous me le permettez, un article de la loi électorale qui traite de cette violation. On parle de vote blanc qui aurait été éliminé pratiquement, mis de côté par le *Conseil électoral*. Or, la loi électorale est claire là-dessus. Je lis l'article 108 pour que le plus grand nombre en prenne connaissance : « *Sont seuls valides les votes exprimés en blanc sur les bulletins émis par le CEP. Et ceux marqués d'une croix, d'un X ou de tout autre signe indiquant de façon non-équivoque l'intention de l'électeur de voter ou sa volonté politique indiquée dans le cercle à cet effet.* » Donc, c'est clair. Si quelqu'un sort de chez lui le jour des élections et qu"il se sent dans l'obligation d'aller exercer ses droits de citoyen, il se rend dans un bureau de vote, muni d'une carte émise par le *CEP* sur laquelle son nom est enregistré. Il dépose son bulletin dans l'urne. À partir de ce moment, son vote, même s'il est blanc, doit être comptabilisé. Dans le cas qui nous concerne, il y a des candidats qui passent au premier tour et qui ne seraient pas, si l'on avait comptabilisé les votes blancs. Voilà l'effet négatif de cette violation de la loi.

– Que prévoit-elle dans ces conditions-là ?

– C'est le *Conseil électoral provisoire* qui est seul juge en matière électorale. C'est une institution indépendante. N'oublions pas qu'il y a eu des précédents. Je me souviens très bien qu'en 1990, j'ai failli être arrêté, suite à une dénonciation d'un candidat qui protestait contre son élimination de la course électorale. Il n'avait pas été admis à participer aux élections. Avec ses avocats, ils ont fait tout un tintamarre. À l'époque, il y a eu des magouilles aussi. Comme toujours. N'était-ce une intervention au dernier moment du ministre de la Justice d'alors, Me Labissière, qui a mis à la retraite à 11 heures du soir deux juges de la Cour de Cassation, la décision allait être rendue dans le sens de ce candidat en question. J'étais donc sur le point d'être arrêté, ainsi que le président du Conseil d'État, le président de la République, le général Abraham. En fin de compte, tout le monde allait passer dans cette affaire. Mais grâce à Dieu, grâce à l'intervention du ministre de la Justice, et la mise à la retraite de ces deux juges, nous avons pu nous en sortir sans dommage. Mais c'est pour vous dire qu'il y a eu un recours à la Cour de Cassation.

– Avec les mouvements de contestations, y aurait-il un risque que les élections du 6 avril 1997 soient annulées ?

– Je n'en sais rien. Je ne peux pas prévoir ce qui va se passer. Je dis simplement ce que je pense en tant que personne indépendante.

– Le CEP a quand même le plein pouvoir en matière électorale.

– Il a le plein pouvoir. Mais quand le gouvernement se rend compte que cette institution a violé la loi électorale, alors là, on est devant un cas de conscience. C'est à se demander si dans ce pays on doit toujours fermer les yeux sur les scandales les plus flagrants, les plus horribles. Doit-on toujours continuer à fermer les yeux ou y a-t-il vraiment des gens dans ce pays capables de prendre leurs responsabilités et de dire que c'en est assez. Ce n'est pas une question de haine personnelle. Je défends la loi. Je défends mon poste de sénateur de la République. La population qui m'a envoyé au Sénat, qui m'a élu s'attend à ce que je sois un homme propre. Et j'ai toujours fait mon devoir. À mes risques et périls. Ce n'est pas aujourd'hui que je vais baisser la tête devant une situation pareille. Parlant de validation de ces élections-là, je vous le dis : « *Je ne le ferai pas.* »

– En octobre 1994, les forces états-uniennes débarquent en Haïti avec pour mission de restituer le pouvoir aux lavalassiens. Depuis, il existe une présence de forces multinationales à travers le pays. Beaucoup d'observateurs déduisent qu'Haïti est occupée. Vous êtes président de la commission des Affaires étrangères au Sénat de la République. Quand on vous dit qu'Haïti vit en pleine occupation, que répondez-vous ?

– Je dirais qu'il y a beaucoup de faux nationalistes dans ce pays. Beaucoup de gens qui prétendent être des nationaux, mais qui ne le sont pas du tout. Ce sont des fauteurs de troubles, des ennemis de la démocratie. Dans les conditions où nous trouvions, soyons honnêtes ! Pensez-vous que nous pourrions rétablir la démocratie avec l'armée d'Haïti, ou avec les forces qui étaient sur le terrain : les macoutes, les « *zenglendos* », les attachés, etc. ? Nous avons eu la chance d'avoir l'appui de la communauté internationale. Il ne s'agit pas d'une intervention unilatérale. Ou bilatérale. Mais de forces internationales. Elles nous ont aidés à retrouver le chemin de la démocratie. Si quelques unes de ces forces sont encore dans notre pays, c'est parce que, – *il faut le reconnaître* –, nous ne sommes pas encore sortis de l'auberge. L'ennemi est armé. En face d'un peuple désarmé. Peut-on encore supporter un massacre comme celui qui s'est déroulé pendant les trois ans du coup d'État. Je pense que les gens qui disent que nous sommes occupés, utilisent un prétexte pour écraser notre démocratie. Ce sont des individus qui luttent contre le changement. C'est mon opinion.

– À Mirebalais, le président René Garcia Préval a parlé de risque de coup d'État. Cela existe encore aujourd'hui ?

– Je n'ai pas de détail à ce sujet.

– Vous en avez entendu parler ?

– J'en entends parler comme tout le monde. Mais peut-on prouver ce que l'on entend ? Ce n'est pas toujours ce qu'on entend qui est la vérité. Je n'ai pas l'exemple concret de danger de coup d'État. Si le président le croit, c'est qu'il a des données en main que lui seul possède peut-être, ou quelques rares intimes. Cependant au Sénat, nous n'en sommes pas au courant.

– Vous devriez en être au courant.

– Je viens de vous dire qu'il n'y a pas presque de communication entre l'exécutif et le législatif. Le fait de devoir être au courant, ce n'est pas vrai.

– J'ai dit que vous devriez…

– C'est bien vrai. Et ce serait la chose la plus normale. Mais si on ne nous informe pas, comment pouvons-nous deviner ce qui se passe ?

– Pourquoi n'allez-vous pas chercher les informations ?

– Je vous l'ai dit, nous convoquons des ministres à longueur de journée. C'est presque chaque semaine que nous avons une convocation de ministre. Ce n'est pas facile, croyez-moi… ! Le ministre, lorsqu'il vient vous voir, il vous fait un tas de belles promesses. Il accepte toujours volontiers de venir. Il vous fait des promesses. Vous lui demandez des pièces, des documents, il vous promet de vous les envoyer. Une fois le dos tourné, il oublie ce qu'il a promis.

– Le parlement a le pouvoir de destituer les ministres.

– Nous avons le pouvoir d'interpeler un ministre et de demander sa substitution au gouvernement.

– Quand le ministre ne fait pas son travail, pourquoi ne le faites-vous pas ?

– Nous l'avons demandé à plusieurs reprises. Moi, personnellement, j'ai demandé le remplacement du ministre du commerce, qui est démissionnaire du reste. Il a admis qu'il est démissionnaire. Depuis plus de trois mois déjà. Et pourtant, le gouvernement ne fait rien pour le remplacer. Je comprends les revendications populaires.

– Les frustrations ?

– Ce sont des moments de frustrations énormes. D'un autre côté, il faut que je rappelle au public que le Sénat de la République et la Chambre des députés travaillent dans des conditions extrêmement pénibles. Jusqu'à ce jour, je ne possède pas encore mon bureau au Sénat. Je n'ai pas une secrétaire. Pas un assistant affecté à mon service. Pas une ligne téléphonique. Pour effectuer un appel à l'étranger, je dois passer au bureau du président du Sénat. Je dois le faire en présence de tout le monde. J'aurais dû avoir droit à ce genre d'assistance technique, comme sénateur de la République. Je n'ai même pas un classeur où ranger mes dossiers. Tous les jours, je rentre chez moi avec une pile de documents. C"est risqué. Comment peut-on travailler, si on n'a pas une équipe pour vous assister, pour vous aider à faire des recherches, pour aller collecter des données… ? Pour recevoir les citoyens, c'est encore un autre problème ! Nous sommes tous logés, entassés dans deux petites salles de conférence…

– Comment faites-vous, lorsque vous recevez des homologues étrangers ?

– Vous, vous êtes au courant des difficultés auxquelles nous sommes confrontés. Quand on travaille dans ces conditions-là, on ne peut pas prétendre que l'on fait un travail parfait. Je me bats tous les jours pour que ces conditions changent.

– Vous battre auprès de qui ?

– Auprès du bureau du Sénat. J'ai entrepris des démarches dernièrement pour que l'on mette à notre disposition un nouveau local. Ce qui a été fait. Nous allons maintenant occuper celui qui hébergeait autrefois le ministère de la Fonction publique. Nous sommes en train d'effectuer des travaux d'aménagement, afin que chaque sénateur ait son petit bureau pour recevoir les citoyens qui sont venus le voir. Le pays est très malade. Nous ne pouvons pas avoir la prétention de perfection, alors qu'il y a un tas de priorités à combler. Nous travaillons avec les moyens du bord, comme on dit. Ce serait malhonnête de la part de certains de critiquer le travail que nous essayons de faire. Je reconnais par contre que c'est une institution qui est en train de perdre la crédibilité qu'elle inspirait à la population.

Robert Lodimus
(À suivre)

En prison depuis 37 ans, Mumia Abu Jamal a enfin le droit de se défendre. A quand sa libération?

Par Alex Anfruns

Mumia Abu Jamal vient de fêter ses 65 ans. Celui qu'on surnomme « La Voix des Sans Voix » a passé la plupart de sa vie en prison – déjà 37 ans – après sa condamnation à mort en 1982. « Un procès à charge », dénoncent ses soutiens dans le monde entier. L'évolution de cette affaire judiciaire semble malgré tout leur donner raison. Après la commutation de la peine de mort en prison à vie en 2011, une décision historique vient de tomber : la justice de Pennsylvanie a enfin accepté pour la première fois que la défense de Mumia puisse faire appel. Interview avec Jacky Hortaut, animateur du Collectif français « LIBÉRONS MUMIA ».

Alex Anfruns : Pouvez-vous revenir sur les raisons pour lesquelles Mumia a été condamné ?

Jacky Hortaut : C'est une affaire relativement classique aux États-Unis. Mumia est un Afro-Américain, à l'époque, c'était un journaliste assez brillant, il travaillait pour plusieurs radios à Philadelphie, dans l'État de Pennsylvanie. Il a été accusé d'avoir tué un policier. Je précise : un policier blanc. C'est plutôt dans l'autre sens que cela se produit en général, surtout aujourd'hui. Il suffit de voir le nombre de citoyens étasuniens d'origine africaine qui ont été tués par des policiers ces dernières années… Mais lui, il a été accusé de l'inverse : c'était le journaliste noir qui avait tué un policier blanc.

Il a été accusé de cet homicide alors qu'il avait été lui-même grièvement blessé lors de ce crime. Cela s'est passé en fin de nuit, dans une grande artère de Philadelphie. À l'époque, Mumia n'arrivait pas à vivre de son seul métier de journaliste engagé, raison pour laquelle il exerçait le métier de chauffeur de taxi à mi-temps, pour des raisons économiques. Ce jour-là, en déposant un client vers trois ou quatre heures du matin dans une grande artère de la ville, il a reconnu son frère, les bras en l'air, braqué par un policier. Il a donc laissé son véhicule au bord du boulevard, il l'a traversé, et au moment où il est arrivé sur les lieux du contrôle qu'opéraient les policiers, une fusillade a éclaté. Un policier a été tué, Mumia a été grièvement blessé. La police l'a embarqué immédiatement au commissariat. Constatant que Mumia perdait énormément de sang et pris de panique à l'idée qu'il risquait de décéder sur place, les policiers l'ont amené à l'hôpital. Sous la protection du corps médical, il a mis plusieurs mois avant de se rétablir et d'être traduit en justice sous l'accusation d'avoir commis un meurtre.

Le procès a été engagé … Il n'a jamais pu défendre son innocence, ni présenter le moindre argument, car dès la première audience à laquelle il a participé, il a fait l'objet d'une arrestation immédiate et a été incarcéré. Des audiences suivantes on a constaté que le procès était à charge de bout en bout, sans qu'il ait la possibilité de produire des témoins. De plus, son avocat commis d'office n'a eu que quelques jours pour traiter le dossier. Sachant par ailleurs qu'aux États-Unis il n'y a pas de juge d'instruction, c'est à la défense de contester la charge de l'accusation et donc de faire des enquêtes. Vous imaginez qu'en quelques jours ou quelques semaines, sur un dossier dont l'enjeu était la peine de mort, Mumia n'a pas été défendu dans des conditions normales si l'on se réfère aux normes internationales. Le procès a été raciste et expéditif.

Alex Anfruns : Des organisations de défense des droits de l'homme se sont-elles penchées sur son dossier ?

Jacky Hortaut : Oui, suite à ce procès et à la condamnation à mort de Mumia en 1982, des organisations comme Amnesty International, la Commission des droits de l'homme de l'ONU et même le Parlement européen, ont produit des rapports qui ont fait beaucoup de bruit. Notamment celui d'Amnesty USA, qui disait qu'il y avait des dizaines de raisons de droit pour considérer que Mumia avait été condamné dans des conditions inadmissibles. En tout cas, il n'avait pas eu la possibilité de se défendre. Mumia avait alors 28 ans quand il a été condamné à mort. Aujourd'hui il en a 65 et il est toujours en prison.



Alex Anfruns : Pendant ce temps-là, cette affaire a connu de nombreuses péripéties. Comment Mumia a-t-il pu échapper au couloir de la mort ?

Jacky Hortaut : Il est resté 30 ans dans le couloir de la mort. Quand on est condamné à mort aux États-Unis, les procédures de recours sont très longues. D'abord dans l'État qui vous a jugé selon ses propres lois, puis devant les tribunaux fédéraux selon les lois qui s'appliquent à l'ensemble du territoire étasunien.

Un condamné à mort a en moyenne 10 ans de recours avant d'être exécutable. Jusqu'au début des années 1990, Mumia a usé de tous ses recours. À chaque fois ils ont été rejetés, jusqu'à la Cour suprême des États-Unis, la plus haute juridiction américaine. Ensuite Mumia a été visé par deux ordonnances d'exécution. La première, en 1995, laquelle a fait monter en puissance la mobilisation aux États-Unis et a sensibilisé l'opinion du monde entier. Cette mobilisation a permis que cette ordonnance soit levée, et Mumia n'a pas été exécuté. Mais quatre ans plus tard, en 1999, il y a eu la même tentative. Mumia était encore plus connu sur la planète, et il y a eu une très importante mobilisation internationale qui a conduit à ce que le gouverneur de l'État revienne sur sa décision, quelques heures seulement avant l'exécution programmée.

Depuis l'an 2000, Mumia a eu plusieurs équipes de défense, mais il a surtout bénéficié d'une mobilisation qui n'a fait que grandir à travers le monde. À partir de cette époque, le rapport de forces a été plus engagé sur la question des conditions dans lesquelles Mumia avait été condamné avec pour objectif d'obtenir la révision de son procès ; et dans le même temps, ses soutiens ont pu l'aider financièrement et juridiquement pour multiplier les preuves de son innocence.

Ce travail réalisé durant la première décennie de l'an 2000 a conduit en 2011 à ce que la Cour suprême des États-Unis considère enfin que les conditions dans lesquelles sa condamnation à mort avait été prononcée étaient contestables. Le considérant toutefois toujours coupable, la Cour refusait la révision de son procès mais autorisait la commutation de sa peine en prison à vie.

Il est alors sorti du couloir de la mort en 2011, après y avoir passé 30 ans. Cette première victoire fut un encouragement à continuer le combat. Car qui dit condamnation à perpétuité dit deuxième condamnation à mort – une peine de mort lente selon l'expression de Mumia – sans possibilité de bénéficier d'une libération conditionnelle. C'est la situation judiciaire dans laquelle Mumia se trouve aujourd'hui.

Alex Anfruns : En décembre 2018 la justice de Pennsylvanie a accepté pour la première fois que la défense de Mumia puisse faire appel. Qu'est-ce qui a permis cette évolution dans son procès ?

Jacky Hortaut : C'est la meilleure nouvelle que nous ayons eue depuis 2011, la plus importante judiciairement parlant. Cette décision a

suite à la page(18)

Pleins Feux Sur Max Antoine dit : ’Make Li’ (P-au-P, 1923 – N.Y, 2005)

Par Ed Rainer Sainvill

« Un as sportif et musical »

Un autre talent polyvalent qui a émergé à mi-chemin dans la musique, après avoir brillé de mille feux dans l'arène du foot-ball. En effet, bien avant le roi Gesner ''koupe" ou Fito Léandre, entre autres qui ont fait la différence dans ces deux disciplines. Max Antoine fut un sacré foot-balleur qui a porté successivement les couleurs du Violette, du Bacardi, de l'Aigle Noir et de la Sélection Nationale. Lesquelles, il a grandement honorés de ses capacités hors communes ; l'ayant autorisé à être la foudre du terrain. En s'acquittant à abimer les défenses adverses de ses dribbles déroutants, tirs surprenants, feintes déconcertantes pour marquer des buts d'anthologie. En ce temps encore où les premiers géants du foot local étaient encore en exercice. Il a fallu être de taille pour être du lot, autant qu'il a été un joueur très difficile à mettre sous l'éteignoir dû à son agilité et sa soif permanente de marquer des buts qui lui ont valu le sobriquet '*'Make Li"*.

Parallèlement à sa passion pour le sport, Max a été aussi élevé dans une ambiance infatuée de musique et de poésie. Et, dès l'adolescence, s'est attelé à cultiver les cordes et le vocal. C'est ainsi que pour être à la hauteur du sujet, il se fait initier à la musique par le saxophoniste Vianney Dennervil, une future célébrité du « Jazz des Jeunes », qui lui a inculqué les notions nécessaires pour son intronisation musicale. Faisant d'une pierre deux coups, il s'est appliqué dès lors à cultiver deux audiences distinctes ; entre la pelouse et les planches. Tout en animant ses fans à la fois comme athlète et artiste. C'est avec le « Trio Orphea » qu'il s'est lancé dans le bain musical en compagnie de deux sommités de l'heure ; en l'occurrence Murat Pierre et de Joseph ''Kayou" Franck, dans un style bucolique. En faisant montre de son doigté feutré, tout en diffusant son empreinte d'harmoniciste.

Approximativement, il s'est adonné à d'autres randonnées fugaces en compagnie du ménestrel Albéric Samedi. De même qu'avec le « Titato » du Bel-Air durant les époques carnavalesques. Bien qu'à cette étape, il jouait pleinement du foot de haut niveau ; mettant encore de la panique dans les camps opposés. Eventuellement, il a fini par raccrocher les crampons. Et c'est alors, qu'au terme de sa carrière sportive, il a fini par rejoindre sur une base régulière « La Flèche d'Or » de Wébert Sicot avec laquelle il a joué ou suppléé bénévolement Joseph ''Kayou" Franck. Et lorsque ce dernier a décidé de tirer sa révérence, ce fut une transition entre témoins par voie calme pour *''Make Li"* qui n'a pas pris du temps pour s'adapter à la fureur du ***kadans ranpa*** ; lequel il a imprégné de sa touche primesautière.



Spécialement à un moment où Sicot et Cie ont voulu montrer des muscles, tout en réclamant leur part du festin face à l'effervescence du ***konpa dirèk*** et, de l'hégémonie du « Jazz des Jeunes ». Et M.A ne s'est pas fait implorer pour animer l'avant-garde de « La Flèche d'Or », en s'illustrant en guitariste aux *'riffs'* éblouissants dans des paramètres enrichis d'un langage imagé qui eurent pour effets de nimber mélodieusement les structures harmoniques ***du kadans ranpa*** , à cette phase de confirmation de cette ***méringue*** réinventée. Cependant, son séjour au sein de l'orchestre de Wébert Sicot a été bien éphémère. Puisqu'il devait vider les lieux dès la première demie des années 1960 pour retrouver sa femme à New-York. C'est là que *'Make Li'* s'est niché avec sa famille loin des feux de la rampe. En donnant la priorité à la vie conjugale, côtoyant journellement l'anonymat dans le ''big apple", jusqu'à sa mort au cours du printemps 2005.

Suite de la page (15)

diffusion vidéo désactivés et d'interférences électromagnétiques, environ 11 % de la couverture des ISR (Intelligence, surveillance et reconnaissance) de la coalition US au cours de ce trimestre ont été perdus, affectant plus particulièrement les zones situées le long de la frontière irako-syrienne et du nord de l'Irak», indique le rapport de la Force opérationnelle interarmées de la coalition - Opération Inherent Resolve. Les effets négatifs des ondes électromagnétiques ont fait augmenter les températures, perturbant ainsi les activités des drones.

La Russie déploie des batteries de missiles S-400 en Irak.

Les perturbations sont si vastes que les forces spéciales en ont été à faire appel au CentCom lui demandant une surveillance, une reconnaissance plus poussée par leurs plates-formes, qui opèrent notamment à des altitudes plus élevées. Or le rapport souligne que depuis cette invasion électromagnétique, ces plates-formes fournissent moins de détails, ce qui a forcé la coalition à faire confiance au renseignement humain, avec des marges d'erreur qui lui sont propres.

Mais qui envoient des ondes électromagnétiques contre les drones américains?

Certains analystes n'écartent pas désormais l'emploie de ces armes par les combattants des Hachd al-Chaabi contre les drones américains surtout que la majeur partie des incidents se déroule sur les frontières syro-irakiennes à savoir cette région à cheval entre Deir ez-Zor et al-Anbar où les Américains détiennent le gros de leurs troupes et d'équipements militaires. De nouvelles armes électromagnétiques de fabrication russe ont déjà fait leur apparition en Syrie au nombre desquelles Pichtchal, un fusil électromagnétique portable conçu pour brouiller les signaux Wi-Fi et GPS émanant des terroristes de Daech. En Syrie, deux autres types de ce genre d'armes de fabrication russe ont également été utilisées. Il s'agit de Taran et de Sapsan. Ceci étant dit, les drones US semblent être visés par des armes électromagnétiques qui appartiennent proprement à la Résistance.

PressTV 15 mai 2019

Suite de la page (17)

été prise par une Cour qui avait été saisie d'un nouveau recours de la défense de Mumia, à partir d'une nouvelle jurisprudence de la Cour suprême des États-Unis qui interdisait désormais qu'un même magistrat puisse être impliqué plusieurs fois dans l'affaire d'une même personne. Cette jurisprudence s'applique notamment sur des procès où l'aboutissement pourrait être la peine capitale. Le cas de Mumia correspondait au cas de figure d'un condamné ayant bénéficié d'un nouveau procès. Pour l'affaire Mumia, le magistrat en cause s'appelle Ronald Castille, lequel avait été procureur à Philadelphie puis juge à la Cour suprême de Pennsylvanie avant d'en être son premier président. Et à chaque fois que le cas de Mumia a été relancé par sa défense en présence de ce magistrat les recours ont été rejetés systématiquement.

Ce n'est plus possible dans le droit étasunien aujourd'hui, grâce à cette nouvelle jurisprudence de la Cour suprême. Ainsi, après plus d'un an et de nombreuses audiences, le juge – seul magistrat ayant accepté que Mumia puisse témoigner par téléphone depuis sa condamnation à mort – a fait droit à la demande d'un nouveau recours en appel à Mumia.

Alex Anfruns : Mais à la toute fin de l'année 2018, les soutiens de Mumia ont reçu une douche froide… Que s'est-il passé ?

Jacky Hortaut : Oui. Ce mauvais coup a été porté par le nouveau procureur de Philadelphie. Ce dernier avait pourtant bonne presse auprès de la communauté afro-américaine, mais aussi plus généralement auprès des organisations de défense des droits humains. Il avait été brillamment élu procureur en 2017 après une carrière exemplaire en tant qu'avocat où il avait défendu toutes les causes portant atteinte aux droits humains. Il avait bénéficié d'une grande sympathie du côté des plus pauvres, de ceux qui étaient victimes de racisme et de discriminations. Ce qui explique la déception et la colère des soutiens à Mumia lorsque, un mois après la décision du juge donnant droit à ce dernier à un nouveau recours, il a contesté celle-ci en demandant son annulation pure et simple.

Alex Anfruns : Son intention a provoqué l'effet contraire !

Jacky Hortaut : En effet, il y a eu une forte mobilisation tout au long des mois de février et de mars pour que ce procureur retire sa contestation et que Mumia bénéficie de la plénitude de la décision du juge. Finalement, la mobilisation l'a emporté ! Pour la part qui lui revient, le collectif français a contribué à ce succès. Début avril, le procureur a retiré sa contestation, ce qui fait que la décision du juge peut être mise en œuvre. Sa défense a engagé immédiatement un appel. L'affaire judiciaire est ainsi repartie, alors qu'on n'y croyait plus beaucoup ces dernières années. C'est un événement considérable.

Alex Anfruns : Ces 37 ans de prison ont dû être une expérience éprouvante à tous points de vue. Pourriez-vous nous parler aussi de l'état de santé de Mumia ?

Jacky Hortaut : Ces toutes dernières années, Mumia a connu des conditions très difficiles, y compris après sa sortie du couloir de la mort. Bien qu'en prison de moyenne sécurité il a des contacts avec d'autres prisonniers, ce qui n'était pas possible durant les 30 ans passés dans le couloir de la mort, parce qu'il était à l'isolement total. Il y a quatre ans, Mumia était très gravement malade parce qu'il était atteint d'une hépatite C. Il a failli mourir. Il a dû mener, à cette occasion également, une bataille judiciaire absolument incroyable, avec une forte mobilisation internationale, pour qu'il puisse bénéficier des meilleurs soins. Grâce à cette mobilisation, l'administration pénitentiaire de Pennsylvanie a été condamnée à lui donner le traitement. D'ailleurs, des centaines de prisonniers en Pennsylvanie qui souffraient de la même maladie ont également pu bénéficier de ce traitement.

Le virus de la maladie ayant été éradiqué, Mumia va mieux, mais certaines séquelles n'ont pas disparu comme la cirrhose du foie et plus récemment l'apparition d'un glaucome.

Alex Anfruns : Pour celles et ceux qui connaissent un peu le travail de Mumia, on sait à quel point il s'agit d'un journaliste engagé : il s'exprime régulièrement sur l'actualité dans le monde, à travers ses lettres et ses écrits envoyés depuis la prison… Comment qualifieriez-vous le moral de Mumia pendant toutes ces années ?

Jacky Hortaut : Tout à fait, Mumia est un érudit : il a plein de qualités, ce grand Mumia. Il n'est pas seulement grand en taille, il l'est aussi par ses idées. Il a écrit une dizaine de livres durant sa captivité. Il donne des piges régulièrement à « Prison Radio ». C'est une radio à forte audience qui donne aux prisonniers la possibilité de communiquer avec leurs familles.

Pour sa part, Mumia s'y exprime sur les problèmes du monde, sur la politique américaine, sur les droits humains, sur la justice, sur la peine de mort, sur l'incarcération de masse… Il exerce, comme il le dit, son métier de journaliste depuis la prison !

Investig'Action
13 Mai 2019

Suite de la page (12)

ou blessé environ 500 personnes. Un gouvernement responsable n'aurait-il pas interdit AR-15, *bump stocks,* et confisqué tous ceux en circulation?

La libre entreprise est plutôt une bonne chose, car elle stimule la créativité et le progrès technique, mais devrait-on être libre de fabriquer et de vendre des instruments de mort? Il y a des limites à tout.

Parlons maintenant des pistolets. Ce sont de petites armes qu'on peut facilement cacher. On peut les manier avec une seule main; c'est pourquoi en France on les appelle armes de poing, et aux USA *handguns.* Elles sont de courte portée, mais peuvent tirer plusieurs coups. Elles sont de deux sortes: le revolver et le pistolet semi-automatique, communément appelé "automatique". Le revolver est une arme ancienne, inventée dans les années 1840 par le colonel américain Samuel Colt. Grâce à un petit cylindre pivotant contenant les cartouches, il peut tirer 6 coup (7 dans un modèle russe). Il est toujours largement utilisé, et très apprécié en raison de sa grande sécurité de fonctionnement: il ne se bloque jamais. Quant à l'automatique, son mécanisme est plus compliqué. Le recul consécutif au tir d'un coup provoque l'extraction de la douille vide et l'insertion d'une cartouche neuve au canon. Il suffit alors de presser la détente pour tirer un autre coup. Mais il se bloque (s'enraye, en termes techniques) assez souvent. Son avantage est que le chargeur, qui se trouve dans la crosse, peut contenir plus de cartouches que les 6 du revolver. L'un des derniers-nés, le Glock suisse, peut tirer jusqu'à 16 coups. De plus, il est presqu'entièrement en plastique, et peut donc souvent passer inaperçu dans un aéroport. Inutile d'ajouter qu'il se vend comme des petits pains.

Mais en fin de compte, à quoi servent tous ces pistolets? Pas à la chasse, ni à la guerre: ils ne tirent pas assez loin, et sont trop peu précis à distance. L'on ne peut les utiliser que pour le tir à la cible, ou pour transformer d'autres êtres humains en cadavres, pour toutes sortes de (mauvaises) raisons.

Vous n'avez pas besoin d'acheter un pistolet pour vous amuser à tirer: vous pouvez aller dans un champ de tir (shooting range) où, moyennant phynance, l'on vous prêtera l'arme qui vous fait envie, et jouer de la gâchette jusqu'à ce que votre index demande grâce, en n'assassinant que des cibles en carton. Vous ne devriez désirer posséder un "handgun" que si vous prévoyez pouvoir vous trouver, un jour, en situation de passer quelque malchanceux, ou malchanceuse, à l'infinitif. *En termes clairs, de commettre un meurtre.*

Après la révolution de 1959, le gouvernement de Fidel Castro distribua des armes au peuple Cubain. Bien lui en prit, car lorsqu'en 1961 eut lieu l'invasion de la Baie des Cochons (Playa Giron pour les Cubains) ce furent les civils armés qui achetèrent, au prix de leur sang, le temps nécessaire à l'arrivée de l'armée régulière, qui écrasa les envahisseurs. Mais qu'est-ce qui arriva par la suite? Eh bien, le même gouvernement se rendit compte que la population civile utilisait les armes en sa possession pour régler des problèmes personnels: si vous regardiez un peu trop la sœur, la femme ou la mère d'un individu, il arrivait qu'il ouvre le feu avec une arme de guerre; et votre épouse faisait quelquefois pareil, si elle trouvait que la petite voisine au gros derrière vous attirait trop. Les autorités se rendirent compte qu'elles avaient sur les bras un désastre potentiel, *you malè pandye.* Elles retirèrent donc les armes à feu des mains des civils. En conséquence, il y a actuellement peu de meurtres à Cuba, et les massacres en série, comme ceux de Columbine, de Parkland ou de Las Vegas, y sont inconnus.

Il n'existe qu'un moyen d'empêcher les assassinats en série dans n'importe quel pays: *ôter les armes à feu des mains de la population.* Tout le reste est *bobin,* comme on dit chez nous.

Ici, c'est le Congrès qui devrait s'en charger. Mais les politiciens ont une sainte terreur des fabricants d'armes et de leur groupe de pression, la National Rifle Association. Alors ils ne font rien, ou pas grand'chose.

Les morts n'avaient donc qu'à ne pas être là. Même lorsque ce sont des petits enfants.

Laissez tirer les tireurs...

Classified Directory

Tel: 718-421-0162
editor@haitiliberte.com

Post CLASSIFIED ADS online for FREE at Haitiliberte.com

ATTORNEY

REAL ESTATE ATTORNEY; Buy/Sell Real Estate Broker. PROBATE/ CRIMINAL/ WILLS/ BUSINESS MATTERS - Richard H. Lovell, P.C., 10748 Cross Bay Blvd. Ozone Park, NY. 718-835-9300; www.LovellLawNewYork.com

AUTO DONATIONS

Donate your car to Wheels For Wishes, benefiting Make-A-Wish. We offer free towing and your donation is 100% tax deductible. Call (917) 336-1254 EDUCATION

Mega Institution Mixte. Mission d'Education pour les générations de l'Avenir. Lilavois 53, Plaine du Cul de Sac, Haiti. Ecole Primaire et Bilingue. Fondateur : Jean L. Vallon, M.S. EDU, Tel : (011509) 3813-1107. Email : levallon@aol.com, vjeanlesly@yahoo.com

EDUCATION/CAREER TRAINING

AIRLINE CAREERS Start Here - Get trained as FAA certified Aviation Technician. Financial aid for qualified students. Job placement assistance. Call AIM for free information 866-296-7094.

FOR SALE

KILL BED BUGS! Buy Harris Sprays, Traps, Kits, Mattress Covers. DETECT, KILL, PREVENT Available: Hardware Stores, The Home Depot, homedepot.com
HEALTH

Lung Cancer? And Age 60+? You And Your Family May Be Entitled To Significant Cash Award. Call 866- 951-9073 for Information. No Risk. No Money Out Of Pocket.

HEALTH

VIAGRA & CIALIS! 60 pills for $99. 100 pills for $150 FREE shipping. Money back guaranteed! Call Today: 800-404-0244

HEALTH

Try "SOUL," the anti-oxidant power supplement made from seeds! Banish pain, reclaim youth, inject energy. Packets: $4 each. Box of 30: $78. Two boxes: $143. Call (203) 666-8650 or visit www.myrainlife.com/rejuvenation.

HELP WANTED

Jetco Shipping needs DRIVERS to pick up barrels and other items for shipment to Haiti. Good pay! Flexible hours! Call Victorin, 347.998.7112.

HELP WANTED

Driver Tractor Trailer & Owner Operators Wanted, for Container Work, 3 Years Pier Experience Required, CDL Class A Licence, Clean Record, Twic Cart Required. Good Pay, Steady Work, Please Call Gabriel or Mark (973) 690-5363 or Inquire Within 187-189 Foundry St. Newark, NJ 07105

HELP WANTED

Driver with a vehicle needed for Wednesday newspaper deliveries. Routes available in New York & Miami. Call 718-421-0162.

HELP WANTED

JOB OPPORTUNITY $18.50 P/H NYC $15 P/H LI $14.50 P/H UPSTATE NY If you currently care for your relatives or friends who have Medicaid or Medicare, you may be eligible to start working for them as a personal assistant. No Certificates needed. (347)462-2610 (347)565-6200

HOME IMPROVEMENT

AFFORDABLE NEW SIDING! Beautify your home! Save on monthly energy bills with beautiful NEW SIDING from 1800 Remodel! Up to 18 months no interest. Restrictions apply 855-773-1675

HOME IMPROVEMENT

BATHROOM RENOVATIONS. EASY, ONE DAY updates! We specialize in safe bathing. Grab bars, no slip flooring & seated showers. Call for a free in-home consultation: 888-657-9488

INTERNET

Earthlink High Speed Internet. As Low As $14.95/month (for the first 3 months.) Reliable High Speed Fiber Optic Technology. Stream Videos, Music and More! Call Earthlink Today 1-855-970-1623

MISCELLANEOUS

Get DIRECTV! ONLY $35/month! 155 Channels & 1000s of Shows/Movies On Demand (w/SELECT All Included Package.) PLUS Stream on Up to FIVE Screens Simultaneously at No Additional Cost. Call DIRECTV 1-888-534-6918

MISCELLANEOUS

A PLACE FOR MOM has helped over a million families find senior living. Our trusted, local advisors help find solutions to your unique needs at no cost to you. Call: 1-800-404-8852

MISCELLANEOUS

DISH TV $59.99 For 190 Channels + $14.95 High Speed Internet. Free Installation, Smart HD DVR Included, Free Voice Remote. Some restrictions apply. 1-800-943-0838

REAL ESTATE FOR SALE

Virginia Seaside Lots - Build the home of your dreams! South of Ocean City near state line, spectacular lots in exclusive development near NASA facing Chincoteague Island. New development with paved roads, utilities, pool and dock. Great climate, low taxes and Assateague National Seashore beaches nearby. Priced $29,900 to $79,900 with financing. Call (757) 824-6289 or website: oldemillpointe.com

SERVICES

COMPUTER ISSUES? FREE DIAGNOSIS by GEEKS ON SITE! Virus Removal, Data Recovery! 24/7 EMERGENCY SERVICE, In-home repair/On-line solutions . $20 OFF ANY SERVICE!

TV INTERNET PHONE

Spectrum Triple Play! TV, Internet & Voice for $99.97/mo. Fastest Internet. 100 MB per second speed. Free Primetime on Demand. Unlimited Voice. NO CONTRACTS. Call 1-855-977-7198.